

Publié le 19 janvier 2014.
Dernière modification : 7 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

ÉTS BAINIER-AUTO-HALL

Création : Saïgon, 1914.

[Marc Mottet](#), co-fondateur

BAINIER (A.) [ancien du garage V. Ippolito]
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 137)

Électricité, électromécanique, voitures automobiles « Autos pousse »
40, boulevard Bonnard, SAÏGON.

Publicité
(*Saïgon Sportif*, 13 octobre 1917)



DODGE, marque américaine, préférée des Européens
Nouvel arrivage
Livraison immédiate. — Essais gratuits
Essence SHELL
29 fr. 50 la caisse de 4 bidons
Pneus Michelin et Clincher
AUTO-HALL
Réparations et fournitures
GARAGE
le mieux situé et le meilleur marché de SAIGON
E. BAINIER
40, boulevard Bonnard (En face le Casino).

Échos de la Semaine
(*Saïgon Sportif*, 23 février 1918)

Si l'adresse d'un chasseur, jointe à une arme de précision est une des premières conditions du succès, il faut tenir compte aussi pour la chasse en auto, sur les routes de nos forêts de la qualité de la machine qui le transporte.

Or, la voiture Dodge, qui est, assurément, la plus répandue en Cochinchine parmi les marques américaines, remplit toutes les conditions exigées pour ce genre de chasse ; très silencieuse, d'un roulement excessivement doux, elle évite au chasseur les cahots qui font dévier le coup ; de plus, ses phares sont d'une telle intensité que le gibier, saisi, s'arrête sur place et se laisse facilement approcher.

La visiter au garage Bainier, à l'Auto-Hall, 40, boulevard Bonnard.

Publicité
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 24 novembre 1918...)

Statistique intéressante

CENT-DIX-NEUF automobiles américaines ont été déclarées officiellement aux Travaux publics de Cochinchine en 1917, dont

38 DODGE

La « DODGE » la plus répandue en Cochinchine parce que seule à réunir tous les derniers perfectionnements.

La DODGE possède un appareillage électrique unique et absolument indérégable, supprimant l'emploi d'un éclairage de secours et de la manivelle de mise en marche.

La DODGE est munie d'une magnéto et est livrée avec des roues employant les pneus français MICHELIN ou autres.

DENBY : camion 1 tonne 1/2 — 2 tonnes 1/2 adoptés par les principales administrations françaises.

Les essayer à l'AUTO-HALL
10, boulevard Bonnard — Saïgon
E. BAINIER

agent exclusif pour l'Indochine
Pneus MICHELIN et CLINCHER

Agent au Tonkin : « The Indochinese Development Syndicate », Haïphong.

La Perle s'embellit
(*Les Affiches saïgonnaises*, 13 juin 1919)

Convié, tout à fait par hasard, ces jours derniers, à visiter un établissement en cours d'installation de notre place, c'est véritablement enthousiasmé, que nous en sommes ressorti, non pas tant de ce que nous avons pu voir, que de tout ce qu'on nous a dit

préparer pour rehausser l'intérêt de notre Perle. Aussi, est-ce sincèrement et sans flatterie aucune que nous sommes convaincu qu'une fois l'installation dont s'agit terminée, Saïgon possédera une exposition permanente d'automobiles aussi belle que la plus belle que celle que les touristes auront pu rencontrer sur leur route en Extrême-Orient.

Cette installation laissera loin derrière elle, même celles de Manille qui, cependant, sont montées avec tout le luxe dont les Américains ont habitué l'entourer les exhibitions de ce genre.

Pour ne pas faire languir davantage nos lecteurs, disons-leur de suite qu'il s'agit du stand qu'installe actuellement, au coin des boulevards Bonnard et Charner, le sympathique directeur de l'Auto Hall, M. Bainier.

Ne voulant pas être indiscret et enlever ainsi le plaisir de la surprise aux visiteurs, non plus que sa joie légitime à l'exposant, nous ne nous étendrons pas plus longuement sur les merveilleuses installations qu'on a bien voulu nous révéler et que tout Saïgon viendra admirer.

Disons seulement que rien ne manquera dans cet établissement vraiment moderne et que, outre la satisfaction des yeux, les clients y trouveront encore un confort qui ne les laissera pas indifférents : même en temps ordinaire, à la rentrée d'une longue randonnée, il leur sera loisible de pouvoir se rafraîchir, l'extérieur et l'intérieur, grâce à l'installation de lavabos et de bars gratuits, quoique bien garnis.

Patientez un peu, amis lecteurs et en attendant, préparez vos facultés émotives et admiratives, car pas un visiteur français ne ressortira de cette visite sans avoir été agréablement chatouillé dans son patriotisme, sa fierté de Français et dans son amour du bon goût et de l'art.

A. DESBORDES.

1919 : AGENT EXCLUSIF DE CITROËN POUR LA COCHINCHINE ET LE CAMBODGE

Première d'une série de publicités
(*Les Affiches saïgonnaises*, 25 juillet 1919)



Société anonyme, 1920.
Conseil d'administration :
Maxime Grammont, président de [Wm. G. Hale](#), etc.
[Oscar Berquet](#),
etc.

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS BAINIER
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 135)

Auto-Hall, Saïgon
Capital : 2.300.000 francs

Garages et ateliers de réparations
21, bd Bonard et 100-102, bd Charner

MM. É[mile] BAINIER, administrateur délégué ;
G. GOETZ, fondé de pouvoirs ;
E. SIMONIN, comptable ;
L. AROULL, employé.

Première d'une série de publicités
(Les Affiches saïgonnaises, 23 juillet 1920)

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS BAINIER
AUTO-HALL — Saigon

AUTOMOBILES FRANÇAISES :
DARRACQ
BRASIER
UNIC
CITROEN
ZEBRE

CYCLES « LABOR »
MOTOS « A. B. C. »
SIDE-CARS « INDIAN »

AGENCE EXCLUSIVE
POUR L'INDOCHINE
Des automobiles américaines
DODGE-BROTHERS
Tourismes
5 et 12 places

CAMIONS
DENBY
1 et 2 tonnes

Réparations — Fournitures générales pour automobiles

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS BAINIER
AUTO-HALL — Saigon

- AUTOMOBILES FRANÇAISES :
DARRACQ
BRASIER
UNIC
CITROËN
ZÈBRE

CYCLES « LABOR »
MOTOS « A. B. C. »
SIDE-CARS « INDIAN »

AGENCE EXCLUSIVE POUR L'INDOCHINE
Des automobiles américaines
DODGE-BROTHERS
Tourismes
5 et 12 places
CAMIONS DENBY
1 et 2 tonnes

Réparations - Fournitures générales pour automobiles

Mise en vigueur des nouveaux services postaux Saïgon-Phnompenh
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 15 octobre 1922)

Depuis le 1^{er} septembre, la Maison Bainier, concessionnaire du service postal Saïgon-Phnompenh par automobile, a commencé son exploitation à la satisfaction de tous.

Le courrier, qui ne nous était distribué autrefois qu'entre 18 et 19 heures, nous parvient maintenant à 16 heures. D'autre part, une clause spéciale insérée au contrat du concessionnaire prévoit l'expédition des dépêches d'Europe par camion spécial qui doit quitter Saïgon une heure après l'arrivée du paquebot.

Le courrier apporté par l'*Angers* nous est ainsi parvenu jeudi matin tandis qu'autrefois, nous ne l'aurions reçu que le samedi.

Les auto-chenilles en Indochine
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 juin 1923)

Par le dernier courrier, le directeur de l'« Auto-Hall » reçut deux autos-chenilles dont une est destinée au docteur [Yersin](#), directeur de l'institut Pasteur à Nhatrang, qui l'affectera au service de la station d'altitude du Honba.

Une démonstration pratique avec une autre auto-chenille Citroën (type Sahara) sera faite à Saïgon, le mardi vingt-six juin, à huit heures, sur le terrain de la citadelle, puis dans la rizière de Phu-My ; ces essais auront lieu en charge, en présence des notabilités du commerce, de l'industrie et de l'agriculture.

[Patronage laïque cochinchinois](#)
UNE BELLE EXCURSION SCOLAIRE
(*L'Écho annamite*, 21 mai 1924)

La neuvième de la saison emmenait jeudi dernier 86 élèves des écoles de Giadinh sous la surveillance de six instituteurs.

.....
On nous a dit que M^{me} Ng-thi-Tinh et M. Allaux ont fait au Patronage laïque de fortes réductions sur le prix des autos ; que la maison Bainier avait prêté gracieusement un autocar pour les premières excursions et promettait de recommencer le plus tôt qu'il lui serait possible.

.....

Première d'une série de publicités
(Saigon Sportif, 3 octobre 1924)

Automobilistes !

Une visite à l'**AUTO-HALL**,
s'impose, vous y trouverez les
marques les plus répandues :

CITROEN 442 voitures circulent en
Cochinchine et au Cambodge

BERLIET 7 et 12 C.V., 4, 5 et 7 places

MORS 12, 16 C.V. (s/s soupape, simple, silen-
cieux) une merveille du dernier salon

TALBOT 10 et 12 C. V. 5, et 7 places

UNIC 10 et 16 C. V., 7 places

VOISIN 8 et 18 C. V., 6 et 7 places

Camions **BERLIET, LATIL,**
UNIC le plus rapide, le plus répandu
92 camions circulent en Indochine

REMORQUES 150, 300, 500
et 1000 kgrs

Bicyclettes "**LABOR**" Touriste
et Courses

Pneus Michelin

RÉPARATIONS
FOURNITURES
PEINTURES

Service Postal subventionné entre Saigon-Pnom-Penh :
(VICE-VERSA)
Départs de Saigon : Mardi, Jeudi, Samedi, 6 heures
Départs de P.-Penh : Merc., Vend., Dim., 6 heures

SOCIÉTÉ ANONYME
DES
Établissements BAINIER
AUTO-HALL

Automobilistes !

Une visite à l'AUTO-HALL s'impose,
vous y trouverez les marques les plus répandues :
CITROËN 442 voitures circulent en Cochin-
chine et au Cambodge
BERLIET 7 et 12 C.V., 4, 5 et 7 places
MORS 12, 16 C.V. (s/s soupape, simple, silen-
cieux) une merveille du dernier salon
TALBOT 10 et 12 C. V. 5, et 7 places
UNIC 10 et 16 C. V., 7 places
VOISIN 8 et 18 C. V.. 6 et 7 places
Camions BERLIET, LATIL,
UNIC le plus rapide, le plus répandu. 92 camions circulent en Indochine

REMORQUES 150, 300, 500 et 1.000 kg
Bicyclettes " LABOR " Touriste et Courses

Pneus Michelin

RÉPARATIONS

FOURNITURES

PEINTURES

Service postal subventionné entre Saïgon–Pnom-Penh :
(VICE-VERSA)

Départs de Saïgon : mardi, jeudi, samedi, 6 heures

Départs de P.-Penh : merc., vend., dim., 6 heures

SOCIÉTÉ ANONYME

Établissements BAINIER

AUTO-HALL

SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS BAINIER, Auto-Hall, Saïgon

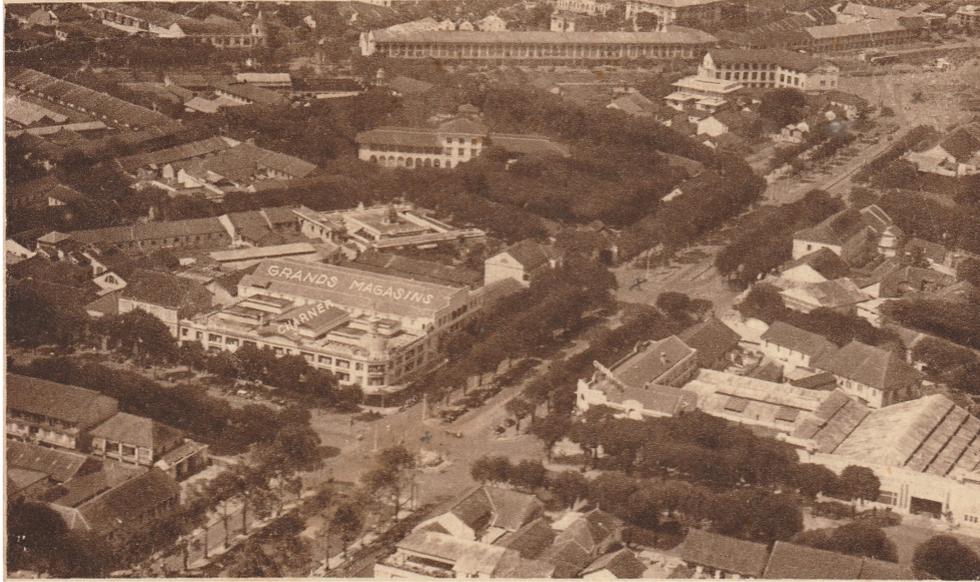
Capital : 345.000 \$

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-90)

Garage et ateliers de réparations.

21, boulevard Bonnard et 100-102, boulevard Charner

MM. É[mile] BAINIER, administrateur délégué ; Lucien ÉMON, directeur ; G. GOETZ,
fondé de pouvoirs ; M. BELET, comptable ; Georges ÉMON, employé.



[Coll. Olivier Galand](#)

Saïgon. — Vue aérienne — Croisement des boulevards Bonnard et Charner.
Au premier plan : Grands Magasins Charner ; à droite, les États Bainier d'Indochine (Coll. Nadal).



Saïgon : les États Bainier (à gauche), l'hôtel de ville (à droite).

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1926)

Les Établissements Bainier (Auto-Hall) ont élevé leur capital de 354.000 à 500.000 piastres par l'émission de 6.200 actions de 25 piastres avec prime.

Le conseil est autorisé à élever le capital jusqu'à 800.000 piastres.

Clients de « seconde zone »
par SI-DIEN
(*L'Écho annamite*, 25 juin 1926)

[...] Témoin la scène suivante qui s'est déroulée dans un important garage de la place le mardi 22 courant à 11 h. du matin. Un jeune Annamite, taille moyenne, gros et gras, vêtu à la française, demandait à un employé européen de ce garage, livraison d'une Citroën 10 C. V. qu'il avait payée le matin à 7 heures. Malgré l'engagement souscrit sur le reçu même, la voiture n'était pas encore prête. Au lieu de quelques paroles amènes qui auraient tout arrangé sans lui rien coûter, l'employé européen le prit de fort haut, traitant visiblement son interlocuteur en client de « seconde zone ». Naturellement, l'autre ne l'entendait pas de cette oreille-là et tint tête à son adversaire : il ne transigerait pas, il fallait lui livrer l'auto sur l'heure conformément à l'engagement souscrit ou bien lui rendre son argent. A quoi l'Européen répondit par cette boutade :

— Il y a des imbéciles qui ont demandé des choses excessivement difficiles et on a pu les contenter. Mais il est impossible de faire ce que vous demandez là. Il faut attendre l'après-midi.

— Songez à ce que vous dites, Monsieur, répondait l'Annamite, je vous assure que le plus imbécile de nous deux n'est pas celui que vous pensez.

— Vous dites ? s'écria l'Européen, la mine menaçante et prêt à tomber sur son antagoniste.

L'Annamite jugea prudent de s'esquiver hors du garage :

— Je suis maintenant dehors, dit-il. Si vous avancez, je ne reculerai plus.

La scène aurait tourné au tragique s'il ne s'était trouvé là un autre Européen, moustache grise, de 40 à 45 ans environ, qui intervint :

— Comment, jeune homme, vous avez raison et vous vous laissez intimider ?

— Merci bien, Monsieur, fit l'Annamite. Voulez-vous rester encore ici une minute ?

— Volontiers, répondit l'Européen à moustache grise, je serai votre témoin, ce n'est pas vous qui aurez tort, allez !

L'employé européen sembla se ressaisir un moment puis lâcha ces mots :

— C'est bizarre !

— Il n'y a rien de bizarre, riposta l'Annamite. Voulez-vous me livrer l'auto, ou je ferai venir l'huissier.

A cette évocation d'huissier, l'employé européen comprit qu'il fallait s'exécuter et ordonna à ses ouvriers d'apprêter la voiture. Il déclara cependant que c'était pour tenir son engagement et non pour obtempérer au désir extravagant de son client.

Celui-ci eut son auto à midi. Seulement, sur la facture définitive, il manquait la clause habituelle de garantie pour six mois. Nouvelle réclamation, nouvelle discussion.

— Vous êtes méfiant, vous ! dit l'Européen.

— Pas plus que vous, lui fut-il répondu. Vous m'avez fait payer l'auto avant de pouvoir l'essayer !

Et voilà comment est traité un client « de seconde zone ».

Tâchez, compatriotes de vous faire respecter assez pour ne pas être classé dans cette catégorie. C'est bien assez d'être jaunes, n'est-ce pas ?

Clients de « seconde zone »
(*L'Écho annamite*, 28 juin 1926)

Nous recevons de M. É[mile] BAINIER, administrateur-délégué des Établissements Bainier d'Indochine, la lettre suivante que nous nous empressons d'insérer. Nous faisons toutefois remarquer à notre correspondant que notre article ne le désignait en aucune façon. Pourquoi veut-il s'y reconnaître [sans doute parce qu'il n'y a pas 36 vendeurs de Citroën à Saïgon] ? Ne l'ayant pas mis en cause, nous ne croyons pas devoir déférer à son désir en nous livrant à l'enquête qu'il réclame, non plus qu'en publiant les noms de ses clients. S'il a toujours traité tous ceux-ci comme « première zone » et n'a obtenu que des compliments de leur part, nous ne pourrions que l'en féliciter, en lui souhaitant de continuer toujours ainsi, pour le plus grand bien de sa firme et de sa clientèle.

N. D. L. R.

Monsieur,

Un de nos amis annamites nous signale l'article *Clients de « seconde zone »* paru dans votre journal de vendredi 25 juin.

Nous devons vous dire tout d'abord que tous nos clients sont des clients de « première zone », et nous ne faisons aucune distinction entre le client annamite et le client européen. D'ailleurs, la majorité de nos ventes actuelles sont faites à des Annamites.

Nous craignons fort que votre bonne foi ait été surprise, et que votre chroniqueur « Si-Dien » se soit un peu avancé. En effet, nous relevons dans son article plusieurs inexactitudes, ou plutôt plusieurs choses absolument impossibles :

1° On ne peut faire chez nous aucun paiement sur une voiture à 7 heures, notre caisse n'étant pas encore ouverte.

2° Nos ateliers fermant à 11 heure le matin, il est impossible de livrer une voiture à midi.

3° Un seul employé de notre maison, M. Georges Goetz, fondé de pouvoir, est qualifié pour garantir une voiture. Or, M. Goetz est complètement ignorant de l'incident relaté dans votre journal.

Nous vous serions reconnaissants, pour nous permettre de reconnaître ce qu'il y a de réellement vrai dans les faits rapportés, de nous donner quelque précisions. Par exemple, le nom de l'employé européen ayant mal reçu le client dont il est question, ou alors le nom de ce client.

Le 22 juin, nous avons livré exactement 3 Citroën, à M. X. à Mytho M. Y. à Sadec, M. Z. à Soctrang, et nous pouvons vous certifier que ces trois clients sont partis satisfaits. Aucune réclamation n'est arrivée à mes oreilles.

À vous lire, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations empressées.

Signé : É[mile] BAINIER.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 juillet 1926)

Le capital des Etablissements Bainier (Auto-Hall) a été porté de 345.000 à 500.000 piastres par l'émission de 6.200 actions de 25 piastres.

Sur les 20.000 actions existantes, 6.000 ont été attribuées à M. Bainier pour ses apports.

1926 (1^{er} octobre) : OUVERTURE D'UNE [SUCCURSALE À HANOÏ](#)

ANNAM

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1926)

La voiture de M. Thibaudeau, résident de Vinh, s'est rencontrée avec celle de M. Bainier, directeur de l'Auto-Hall de Saïgon, à 40 km. au sud de Bana. Le fils de M. Thibaudeau et la bonne ont été tués ; M. Thibaudeau et ses deux filles ont été gravement blessés. M. Bainier, blessé légèrement, a pu poursuivre son voyage.

[Les Grandes Entreprises en Cochinchine](#)

par H.C. [[H. CUCHEROUSET](#)]

(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 mars 1927)

.....
Parmi les plus importants travaux [de la SFEDTP], citons :

Les établissements Bainier de Saïgon, avec le plus grand garage d'Indochine, qui viennent d'être inaugurés moins d'un an après le premier coup de pioche,

Saïgon

Nouveaux garages Bainier

(*L'Écho annamite*, 21 mars 1927)

Ils sont encore en construction, à l'angle des boulevards Charner et Bonard, face aux anciens [mot manquant] et aux Magasins Charner dont ils constitueront un magnifique et digne pendant.

On en a hâté l'achèvement de la partie située devant l'hôtel de ville et occupant un coin du boulevard Charner et de la rue d'Espagne, afin de pouvoir en fêter l'inauguration à la date convenue, c'est-à-dire samedi dernier.

On a dit des nouveaux garages Bainier qu'ils sont les plus beaux de l'Extrême-Orient, qu'ils ne cèdent en rien aux bâtiments similaires et ultramodernes de la fière Amérique.

Les sceptiques pourraient penser que c'était là de la pure réclame, menteuse comme toute réclame.

Eh bien i ils ont tort, car il est impossible, croyons-nous, de concevoir garages plus splendides et répondant mieux à l'usage auquel ils sont destinés.

Figurez-vous un hall gigantesque, qu'aucune colonne ne gêne dans sa partie centrale, où l'air et la lumière circulent à profusion, sans qu'on ait recours au système des toits transparents, en verre, en honneur chez les photographes.

Ici, les toits superposés, en tôle ondulée, laissent pénétrer l'éclatante lumière du soleil tropical, sans risque pour les ouvriers qui y travailleront

Le constructeur a réalisé un chef d'œuvre. On y jouit de tous les bienfaits du soleil cochinchinois, sans avoir à en souffrir aucun des inconvénients, sans risquer d'attraper le « coup de bambou », si terrible, si mortel en ce pays.

Enfoncés, les bâtiments administratifs, dans les bureaux desquels on ne voit goutte en plein midi ! A la comparaison, on s'aperçoit mieux des défauts de ces bâtiments administratifs. Utiliser de jour de la lumière électrique vous paraît une gageure, un paradoxe, dans un pays où la lumière solaire est riche à faire l'admiration de tous les peintres, de tous les artistes de cinéma !

Pour en revenir au hall du nouveau garage Bainier, disons que la ferme n'en a pas moins de 35 mètres de portée, avec cela, élégante, légère : véritable tour de force, parce que, répétons-le, elle n'est supposée par aucune colonne.

La perfection, alors ?

Hélas ! elle n'est pas de ce monde, assure le proverbe, mais peu s'en faut !

Pourquoi faut-il que ce joli bâtiment soit déparé par une enclave occupée par des compartiments vétustes, vilains, archaïques, antédiluviens ?

À quand la disparition de ces horribles mesures ?

Saïgon

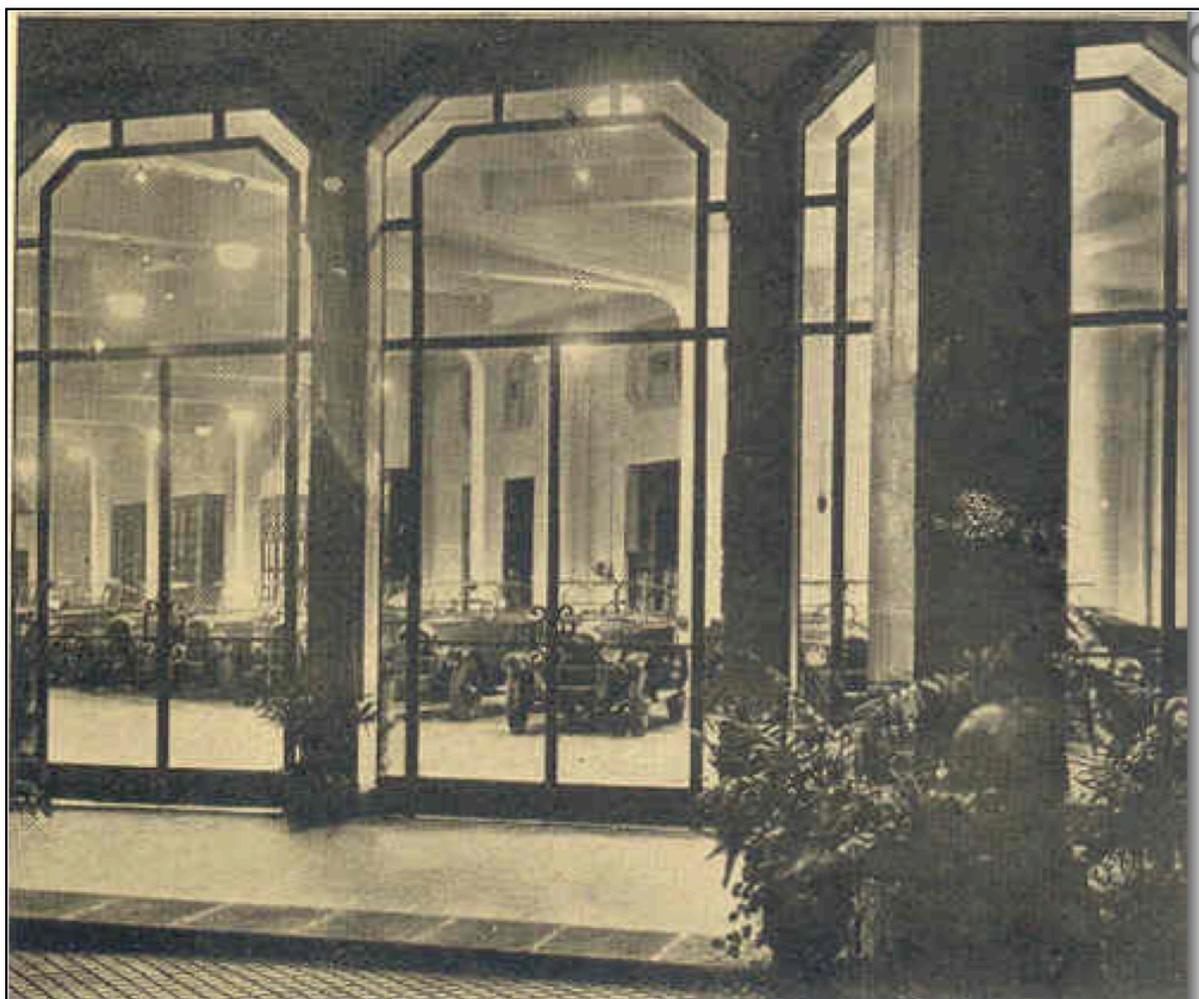
Au salon de l'automobile, du cycle et des industries locales
(*L'Écho annamite*, 25 mars 1927)

Qu'on se presse donc d'acheter les derniers billets de la tombola donnant accès au nouveau garage Bainier. On n'y perdra pas son temps et l'on en aura pour son argent, sans compter qu'on peut très bien tomber sur le gros lot : une magnifique Citroën à 5 places, toute neuve, dernier cri !

Publicité in *Extrême-Asie*, avril 1927.

Les établissements Bainier déménagèrent plusieurs fois en raison de leur succès. En 1927, l'Auto Hall fut ouvert à Saïgon du bd Bonard jusqu'à la rue d'Espagne. Des succursales ouvrirent à Phom Penh, à Tourane, à Hué, Hanoï, soit 16.800 m² de surface commerciale... Le personnel comprenait alors 25 Européens et 300 indigènes.





Au salon de l'automobile, du cycle et des industries locales
(*L'Écho annamite*, 9 avril 1927)

L'Automobile Citroën a été gagnée par M. Pham duy Nich, industriel à Tayninh.

Accident de travail
(*L'Écho annamite*, 28 avril 1927)

Une enquête a été faite, relative à un accident de travail survenu aux nouveaux établissements Bainier, bd Charner, et au cours duquel le nommé Nguyễn Luan, 38 ans, inscrit à QuangNam, maçon aux Établissements Brossard et Mopin*, dt à Khanh-Hoi, ruelle Ong-Huyên, a été blessé et a dû être hospitalisé.

À la Société des études indochinoises
vvvvvvvvvvvv
Saïgon aura un musée digne d'elle
(*L'Écho annamite*, 20 juin 1927)

Rachat de la coll. Holbé en vue d'abonder le futur [musée Blanchard de la Brosse](#)

En piastres (\$)	Souscription	En garantie
Bainier	250	1.000
Total	2.850	8.000

Souscription pour les victimes de la guerre
(*L'Écho annamite*, 14 octobre 1927)

1^{re} liste

M. Émon 50 p., Établissements Bainier 100 p.

Notre carnet financier

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 octobre 1927)

Les établissements Bainier d'Indochine « Auto Hall » ont réalisé en 1926 un bénéfice brut de 385.869 piastres à Saïgon et 68.640 à Phnom-Penh. La succursale ouverte à Hanoï le 1^{er} octobre 1926 donne déjà des résultats très intéressants.

La société a vendu, en 1926, 617 automobiles et son chiffre d'affaires a dépassé 2 millions de piastres.

Notre étude financière

[CRÉDIT FONCIER DE L'INDOCHINE](#)

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 novembre 1927)

.....
La société a créé des bureaux d'architectes qui ont acquis une grande notoriété. C'est ainsi qu'elle fut chargée de construire à Saïgon l'immeuble de la Société financière française et coloniale, boulevard de la Somme, celui de l'Urbaine Foncière, les Établissements Bainier avec leur garage, la librairie Portail, l'annexe du Continental, etc.

[Cercle sportif saïgonnais](#)

Séance du comité du 23 décembre 1927

(*Saïgon sportif*, 30 décembre 1927)

Admissions

À titre de membres actifs :

Saulnier Robert, Garage Bainier, présenté par MM. Tourniaire et Roques.

Ci-dessous
Publicité pour le tracteur agricole Austin
(Bulletin du Syndicat des planteurs de caoutchouc, 8 février 1928)

Le tracteur agricole **Austin**

Possède toutes les qualités exigées par le planteur

Légèreté
Robustesse
Economie



Le tracteur AUSTIN
marche au Solar Oil
:- le carburant -:
le plus économique

Charrues à disques et à socs — Pulvérisateurs à disques

Etablissements BAINIER d'Indochine
AUTO-HALL

SAIGON **HANOI** **PNOM-PENH**
AGENTS EXCLUSIFS

Automobile-Club de Cochinchine
(L'Écho annamite, 6 avril 1928)

Le comité de l'Automobile-Club de Cochinchine vient d'être informé qu'un certain nombre de maisons de la place, et en particulier les Établissements Boy Landry et Bainier, avaient décidé d'aider à améliorer la signalisation en Cochinchine et fournissant gratuitement des signaux d'un modèle conforme au code de la route.

Pour réaliser pratiquement et rapidement le bénéfice de ce geste, l'A. C. C. demande à tous les automobilistes de vouloir bien, au cours de leur promenade, relever les points dangereux ou difficiles manquant de signalisation et d'adresser à ce sujet une note précise au président de l'A.C.C., 40, rue Larclause. Cette note devra indiquer le point exact où le signal doit être placé, et l'indication qu'il doit porter.

André Citroën, commandeur du Dragon d'Annam
(L'Écho annamite, 11 juillet 1928)

Nous apprenons que le gouvernement de l'Empire d'Annam vient de nommer M. André Citroën, le grand constructeur d'automobiles, commandeur de l'ordre impérial du Dragon d'Annam, à la suite du développement de l'automobile en Indochine, grâce à la voiturette populaire.

Établissements Bainier
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 19 août 1928)

Les Établissements Bainier d'Indochine, au capital de 500.000 \$, vont porter ce capital à 600.000 \$ par l'émission de 4.000 actions de 25 \$, plus une prime de 5 \$, augmentation réservée à l'achat d'immeubles et de matériel pour l'installation de nouvelles succursales en Indochine.

publicité
(*L'Écho annamite*, 24 octobre au 7 novembre 1928)

Grande sensation produite au salon de 1928 par la Six Cylindres Citroën
Étonnante par son prix modéré et ses qualités exceptionnelles,
la Six cylindres arrive fin octobre à L'AUTO HALL

Expo. dans le hall de l'hôtel Continental, puis à L'Auto-Hall (Bainier).

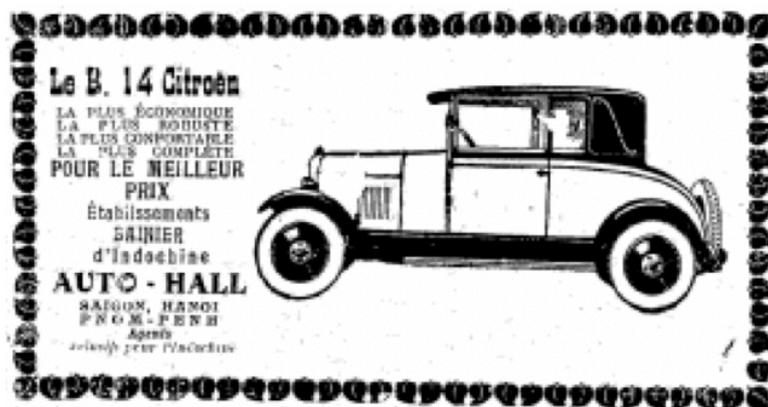
Chronique sportive
(*L'Écho annamite*, 29 novembre 1928)

Nous avons appris, officieusement que le Cercle sportif [saïgonnais] aurait été disqualifié, pour les rencontres officielles de l'année, accusé d'un geste asportif. Il aurait refusé son terrain du parc Maurice-Long pour un match du challenge de l'Auto-Hall.

.....

La B. 14 Citroën
LA PLUS ÉCONOMIQUE
LA PLUS ROBUSTE
LA PLUS CONFORTABLE
LA PLUS COMPLÈTE
POUR LE MEILLEUR
PRIX
Établissements
BAINIER d'Indochine
AUTO-HALL
SAÏGON - HANOÏ
PNOM-PENH

(*Le Merle mandarin*, hebdomadaire satirique, 9 novembre 1928)



Notre carnet financier
 (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mars 1929)

On nous informe de l'augmentation de capital par création d'actions à vote plural de Bainier Auto-Hall.

(*L'Écho annamite*, 15 avril 1929)

CITROËN est Français, sa production est conçue suivant le goût français que nous nous devons de favoriser, et CITROËN représente le luxe avec le minimum de dépense mis à la portée de tous.

Publicité
 (*L'Écho annamite*, 8 juin 1929)
 (*La Tribune indochinoise*, 10 juin 1929)

Ci-dessous, quelques belles familiales CITROËN livrées Auto-Hall

Familiales C 4		
MM. Lacroix, ingénieur	Hanoi	T-5104
Lao Man Sao	Hanoi	T-5135
Nicolas Robert	Haïphong	T-5171
Simonnet	Haïphong	T-5263
Mur Verificateur D. et R.	Haïphong	T-5329
Bui duy Cãn dit Qu. than Song	Haïphong	T-5331
Mme. Tô thi Minh	Bienhoa	CA-719
MM. Neuveu	Saïgon	CA-724
Pâris, avocat	Saïgon	CA-839
M ^{me} .La thi Anh	Bienhoa	CA- 845

M. Tran van Su	Baclieu	CA-852
M ^{lle} Chalmey	Saïgon	CA-853
MM. Ngô mông Tuong	Thudaumot	CA-876
Librairie Portail	Saïgon	CA-998
Scotto, Auguste	Saïgon	CB-43
Nguyễn thanh Long	Mytho	CB-61
Khuong binh Tinh	Cantho	CB-68
MM. Tran ba Thong	Cantho	CB-85
Campana Antoine	Cholon	CB-133
Mme Noel Pauline Nguyễn	Saïgon	CB-137
Mme Boyer Marguerite	Saïgon	CB-197
MM. Gastaldy Paul	Saïgon	CB-213
Gorse Blaise	Saïgon	CB-283
Nguyễn van Luu	Bentre	CB-288
Vuong van Do	Vinhlong	CB-289
Bui ngoc Phuoc	Saïgon	CB-294
Dufau	Pnompenh	P.P.-2465
Kouch-Lai	Pnompenh	P.P. - 494
Neak-Ouk	Pnompenh	P.P -2547
Chaulet	Hué	A.
Pham ngoc Thanh	Thanh-Hoa	A.
Familiales C 6		
Résidence supérieure Hanoï	Tonkin	
Résidence supérieure Pnompenh	Camdodge	
Résidence supérieure Hué	Annam	
Résidence mairie	Dalat (Annam)	
Résidence Vinh	Annam	
Compagnie Française	Hanoï	T.5317
MM. Fiard et Cie	Tourane	T.5318
Vandenbussche	Hanoï	T-
Aherweiller [Maurice Ahrweiler : dir SOAEO]	Haïphong	T-
M ^{me} veuve Hugon	Saïgon	CA-725
M ^{me} Quach Dam	Cholon	CA-799
MM. Blanc Frédéric	Saïgon	CA-813

M ^{me} Bainier	Saïgon	CA-820
Worms Maximilien	Saïgon	CA-888
Bouquet Émile	Saïgon	CA-895
M ^{me} Vidal	Saïgon	CA-962
M ^{me} Tran thi Xoai	Saïgon	CA-959
Ets Boy-Landry	Saïgon	CB-102
Société financière d'Indochine	Saïgon	CB-115
MM. Truong van Chinh	Soctrang	CB-136
Levot Paul Docteur	Travinh	CB-194
Tran van Huu	Saïgon	CB-252
Le van Phuoc	Saïgon	CB-261

LÉGION D'HONNEUR
(Le Journal officiel de la République française, 4 août 1929)
(Les Annales coloniales, 6 août 1929)

Sont nommés chevaliers :

BAINIER *Émile* Edgard, administrateur délégué de société en Cochinchine. 29 ans de services ou de pratique professionnelle dont 28 ans 7 mois aux colonies.

LE RUBAN ROUGE DE M. BAINIER
(L'Écho annamite, 8 août 1929)

Nous avons annoncé, récemment, la nomination dans la Légion d'honneur de M. [Émile] Bainier, le distingué directeur des Établissements de ce nom. Comme bien l'on pense, la nouvelle fut accueillie avec enthousiasme par les amis et les collaborateurs du nouveau dignitaire.

Ceux-ci n'ont pas voulu laisser échapper une si belle occasion de manifester leurs sentiments à l'égard de leur chef aimé.

Hier donc, un dîner les réunit, ainsi que celui qu'ils désiraient fêter dignement et sa famille. Au champagne, un membre du personnel européen des garages que chacun admire au coin des boulevards Bonard et Charner, prononça le discours suivant, qui montre, avec éloquence, à quel point M. [Émile] Bainier est estimé de ses amis, connaissances et subordonnés.

N.D.L.R.

Chère Madame,
Cher M. Bainier,

C'est avec une émotion profonde que je prends la parole pour vous exprimer toute la joie ressentie par le personnel de vos établissements, en apprenant la hante distinction dont vous venez d'être l'objet.

Un autre que moi eût été sans doute beaucoup plus qualifié pour interpréter cette joie ; l'honneur en revenait, en effet, de plein droit, à notre sympathique directeur, M. Goetz, mais, victime des généreux sentiments qui l'animent, il a compris qu'il ne

pourrait réprimer le tremblement de sa voix et mener à bien une tâche trop douce pour son cœur trop ému.

C'est donc en son nom personnel, au nom de votre plus ancien employé ici présent, M. Jauffret, au nom de tous ceux qui collaborent sous votre intelligente direction à la prospérité chaque jour plus grande de vos établissements, que je vous adresse mes félicitations les plus vives et que je vous exprime notre fierté de voir à votre boutonnière ce ruban rouge qui ne peut être que l'apanage du courage ou le couronnement d'une vie de labeur et de bien.

Je ne puis et ne veux me permettre de diminuer par de trop grandes phrases la sincérité de mes félicitations, mais mon devoir est de vous faire bien comprendre notre joie unanime, la joie, non seulement de ceux qui sont ici présents, mais encore celle de tout voire personnel indigène et de tous les employés de vos succursales d'Hanoï et de Pnom-Penh. Je vais vous en donner une preuve en trahissant un secret : lorsque le journal *L'Opinion* annonça le premier votre nomination, un de vos plus anciens secrétaires découpa sur ce journal votre photographie qu'il fit circuler dans tous les ateliers et bureaux, en annonçant la bonne nouvelle et en demandait à chacun s'il n'entendait pas prendre part au souvenir que nous voulions vous offrir ; en moins de 24 heures, une somme importante fut récoltée ; le personnel européen ayant agi pareillement et les succursales s'y étant jointes, le résultat est tel que, si vous ne voyez pas sur cette table le bronze commémoratif que nous voulons vous donner, c'est que nous n'avons trouvé sur place aucune œuvre d'art assez belle et qu'il nous faut la faire venir de France par une commande spéciale.

Il ne me paraît pas possible, M. Bainier, de vous montrer d'une façon plus magistrale l'attachement et le dévouement de votre personnel, car, il faut bien que vous le sachiez, non seulement aucune pression n'a été faite sur personne, mais encore les coolies et quelques nouveaux ouvriers qui, intentionnellement, n'avaient pas été sollicités, sont venus spontanément réclamer et se faire inscrire pour verser au minimum une journée de salaire. Ce fait doit toucher votre cœur, car l'affection et la vénération que vous avez su inspirer à chacun de nous est une récompense qui doit contribuer à votre complet bonheur.

Pendant vingt-cinq années, vous avez travaillé avec un acharnement auquel vous n'avez jamais accordé de répit : toujours sur la brèche, appréciant le travail de chacun auquel vous vous attachiez comme il s'attachait à vous, vous n'avez jamais craint de prendre les responsabilités qui s'imposaient et d'agir ouvertement suivant votre conscience : voyant toujours plus grand, malgré les critiques des profanes, connaissant parfaitement la Colonie, étudiant minutieusement les moindres détails, ayant foi en vous, dirigeant sagement vos collaborateurs, vous avez pris une envolée magnifique, riant des attaques, les plus fortes crises, vous avez dépassé tout le monde et vous êtes arrivé au résultat admiré par tous sans réserve.

Vous avez le droit d'être fier, comme nous le sommes nous-mêmes de collaborer à votre œuvre suivant nos moyens, et je tiens à vous répéter ici que vous avez aussi le droit d'être fière M^{me} ; c'est à vous qu'aux heures pénibles, M. Bainier confiait ses craintes, c'est vous qui saviez remonter un moral non pas défaillant, mais auquel une bonne parole, un conseil, donnaient un courage nouveau. Il est donc juste que nous vous associons au mérite de M. Bainier puisque vous avez collaboré à son œuvre.

Et maintenant, je tiens à vous répéter ici, M. Bainier, que nous avons tous conscience de notre devoir et de ce que nous vous devons ; sans vous rappeler encore notre attachement, dont vous ne doutez pas, laissez-moi vous donner l'assurance que si vous estimiez devoir prendre un repos bien mérité, que ce soit pour un mois ou pour un an, pendant votre absence, chacun sentira vos directives et voudra agir pour que vous soyez satisfait, à votre retour, du travail accompli, qui sera encore votre œuvre, puisque vous en serez toujours l'inspirateur.

Il me plaît de voir à cette table votre fils m'écoutant avec intérêt, je voudrais faire en sorte qu'il se souvienne toujours de son émotion présente et que, plus tard, quand il sera entré dans la vie et qu'il aura, à son tour, ses responsabilités à prendre, il se souvienne de ce soir : alors il sera digne de vous et pouvez fonder sur lui les plus grands espoirs, car il comprendra le parfait bonheur attaché à l'accomplissement du devoir.

Avant de terminer, je veux encore vous rappeler à l'appui de ce que je viens de dire, les nombreux télégrammes, lettres et cartes venus de partout qui prouvent en même temps que la satisfaction unanime suscitée par votre nomination, l'intérêt général et la sympathie éprouvée pour vous par tous ceux qui vous ont connu.

Au hasard, je ne puis m'empêcher de vous relire la belle lettre de M. Darles, votre ami, président de la chambre de commerce, qui vous écrivait :

« Mon cher monsieur Bainier,

La nouvelle est donc confirmée et vous voici légionnaire ! Comme ami, je me réjouis avec vous et les vôtres de ce beau couronnement d'une longue carrière de labeur et de persévérance inlassable. Comme président de la chambre de commerce, vous comprendrez que cette distinction m'apparaisse comme la mieux placée sur la poitrine d'un chef de grande et notable maison, qui, même aux heures de crise, s'est affirmé capable d'initiatives hardies et donne l'exemple d'une indéfectible confiance dans l'avenir du pays ! A un double titre donc, je suis très heureux de vous adresser mes très cordiales félicitations et de partager avec votre chère famille l'allégresse d'une des plus belles heures dans l'existence du travailleur.

« Bien cordialement à vous ».

Signé : DARLES.

Tout nouveau commentaire diminuerait la portée de cette lettre et c'est en faisant mienne, en faisant nôtres, ces paroles, que je lève mon verre à cette nomination, qui consacre votre œuvre admirable.

Je bois à votre santé et à la santé de votre famille.

Je bois à la prospérité des Établissements Bainier d'Indochine.

Je bois à votre Légion d'honneur.

L'éducation du futur acheteur d'une voiture automobile
Nouveaux tarifs Citroën appliqués par les Ét's Bainier d'IC
(*L'Écho annamite*, 26 septembre 1929)

[...] il est de notoriété publique et jusqu'ici aucune exception n'est venue confirmer cette règle, les Établissements Citroën ont porté tous leurs efforts pour intensifier la diffusion des pièces de rechange et n'ont pas hésité non seulement à créer des agents, copieusement achalandés, même dans les plus petits coins des provinces, mais encore pour la gouverne des usagers ont édité des catalogues permettant ainsi à chacun de n'être pas pris au dépourvu. [...]

[Cercle sportif saïgonnais](#)
Séance du Comité du 19 novembre 1929
(*Saïgon sportif*, 22 novembre 1929)

Admissions
À titre de membres actifs :
M. Raphène, André, Auto-Hall, présenté par MM. Blaquièrre et Saulnier.

Publicité
(Saïgon sportif, 20 décembre 1929)
(La Tribune indochinoise, 20 décembre 1929-5 février 1930)

**UNE PREUVE TANGIBLE
DE LA VALEUR DES MARQUES
REPRÉSENTÉES PAR AUTO-HALL**

Il existe à Saïgon, 106 rue d'Espagne, une entreprise de Transports en Commun dont la prospérité est connue et appréciée de tous.
En effet, toutes les routes de Cochinchine sont parcourues par des AUTOCARS parfaitement bien agencés et d'un solide confort donnant toutes les garanties d'aisance et de sécurité aux usagers qui recherchent plus particulièrement ces voitures.

Ce sont les
AUTOCARS appartenant à **M. BOUQUET**
le sympathique Entrepreneur de Transports
dont la renommée n'est plus à faire.

M. BOUQUET présente à son tableau :

17 Autocars	marque	UNIC	
2 Torpédos	-	-	11 HP
1 Familiale C6	-	CITROEN	
1 Cabriolet C6	-	-	
1 Camionnette C4	-	-	

Ce nombre imposant de voitures prouve une fois de plus la valeur des marques UNIC et CITROEN et la sagacité d'un Entrepreneur soucieux de ses intérêts

UNE PREUVE TANGIBLE DE LA VALEUR DES MARQUES
REPRÉSENTÉES PAR AUTO-HALL

Il existe à Saïgon, 106, rue d'Espagne, une entreprise de transports en commun dont la prospérité est connue et appréciée de tous.

En effet, toutes les routes de Cochinchine sont parcourues par des AUTOCARS parfaitement bien agencés et d'un solide confort donnant toutes les garanties d'aisance et de sécurité aux usagers qui recherchent plus particulièrement ces voitures.

Ce sont les AUTOCARS appartenant à **M. BOUQUET**

le sympathique entrepreneur de transports

M. BOUQUET présente à son tableau :

- 17 autocars marque UNIC
- 2 torpédos marque UNIC 11 HP
- 1 familiale C6 - CITROËN
- 1 cabriolet C6 - CITROËN
- 1 camionnette CA - CITROËN

Ce nombre imposant de voitures prouve une fois de plus la valeur des marques UNIC et CITROËN et la sagacité d'un entrepreneur soucieux de ses intérêts.

Publicité sur toute une page
Le Journal d'Auto-Hall
Deuxième année, n° 8
Journal mensuel ayant le plus fort tirage en Indochine

Direction-administration : angle boulevards Charner et Bonard, Saïgon
Tirage janvier Cochinchine-Cambodge Tonkin 80.000 exemplaires
(*L'Écho annamite*, 17 février 1930)

VILLE DE SAIGON
Conseil municipal
Première session ordinaire de 1930
Séance du 26 février 1930
ORDRE DU JOUR
(*L'Écho annamite*, 24 février 1930)

10. Marche de gré a gré souscrits sur appels d'offres par :

.....
2° les Établissements Bainier d'Indochine : fourniture d'une voiture ambulance.

Notre carnet financier
[Société civile des Plantations des hévéas de Tan-Tuong](#)
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 avril 1930)

Transformée en société anonyme. Elle a porté son capital à 130.000 piastres divisé en 6.500 actions de 20 piastres ainsi réparties : MM. Bainier, Boy-Landry, Giuntoli et Prunetti en ont chacun 1.084...
Premiers administrateurs : MM. Bainier...

En l'honneur de M. Bainier
Une fête intime
(*L'Écho annamite*, 15 avril 1930)

Les employés des Établissements Bainier d'Indochine ont donné, samedi 12 avril, sur la terrasse du Majestic, un banquet « familial », auquel participaient 68 convives, en l'honneur de Mme et M. Bainier, fondateur et administrateur délégué de la maison, à l'occasion de leur prochain départ pour la France.

Au dessert, les discours suivants ont été prononcés :

Discours de M. Chevrier, chef de la publicité et du contrôle

Discours de M. Ng.-van-Hop, secrétaire principal

Discours de M. Saulnier, sous-directeur

Mesdames, Messieurs,

[...] C'est le moment, je crois, M. Bainier, où il m'appartient de professer l'attachement que nous avons tous pour celui qui va vous remplacer. Vous le savez, d'ailleurs, parfaitement, notre directeur, M. Goetz, a une personnalité qui rayonne la sympathie et engendre les dévouements ; nos efforts tendront autant à continuer votre œuvre, le plus dignement possible, qu'à satisfaire un chef qui apprécie les bonnes volontés.

Nous serons, pour employer une expression chère à M. Desrues ¹, les organes fidèles animés par un moteur capable des meilleurs reprises. Soyez sans crainte pour les Citroën, M. Garbe, notre véhicule symbolique suivra son chemin, se riant des écueils et des fossés. [...]

SOCIÉTÉS FONCIÈRES
Société immobilière du Nhabé
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1930)

Premiers administrateurs : ... E. Boissier [*sic* : *Bainier*], industriel...

COCHINCHINE
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 mai 1930)

Repartent en France :
M. Émile Bainier, industriel.

Correctionnelle indigène
(*L'Écho annamite*, 1^{er} août 1930)

Président : M. Ty.
Ministère public : M. Mignard

Le vol au garage Bainier

Un groupe de secrétaires et de coolies mettaient au pillage le magasin de la rue Pellerin, du garage Bainier. Huit inculpés comparaissent. Phu, un jeune secrétaire, subtilisait la clef de ce magasin et vendait à un nommé Bao, qui n'a pas été arrêté, des pièces détachées, certaines de taille, tels que des blocs moteurs, cartes, tambours de freins.

L'estimation du préjudice, faite par M. Desrues, fondé de pouvoir, se monte à près de 7.000 p.

Le chauffeur Nhuôi, complice des voleurs, eut peur et en avisa M. Desrues, qui fit une enquête ; on retrouva à Thudâumôt, chez le garagiste Duong, quelques objets.

M^e Réveille, partie civile, demande la condamnation solidaire des inculpés, et le remboursement de 6.884 p., montant des objets volés.

M^e Dusson se présente pour Phu, garçon de 16 ans, attiré par l'appât facile du gain.

On a eu tort de correctionnaliser, estime le défenseur, cette affaire car ce sont des employés à gages passibles de la cour criminelle.

M^e Carré défend des comparses, coolies qui obéissent aux ordres de secrétaires et ne touchèrent que des sommes insignifiantes.

M^e Bernard présente la défense du garagiste Duong poursuivi pour recel, aidé dans sa lourde tâche par M^e Tavernier.

L'affaire est mise en délibéré.

¹ Le futur concessionnaire de Citroën au Cambodge.

Encore un exploit de la « TOUT ACIER » Citroën
Combien d'automobilistes doivent la vie aux voitures portant la marque du double
chevron ?

Le Journal d'Auto-Hall
(*L'Écho annamite*, 8 août 1930)

C'est la question que peut bien se poser M. Biétry, conducteur de l'« ex-voiture » ci-contre. Accroché, à un passage à niveau imprudemment ouvert, par une locomotive haut-le-pied, il fut traîné pendant près de 250 mètres et eut la chance de s'en tirer avec seulement quelques blessures à la tête. Quand à la voiture, elle a certainement fini de rendre des services, mais le dernier qu'elle a rendu à son propriétaire était de taille, reconnaissons-le.

Que peut on exiger de plus comme sécurité ?

AVIATION

Un programme a été élaboré pour la Journée de l'Aviation à Saïgon
(*L'Écho annamite*, 24 décembre 1930)

.....
Les établissements Bainier organiseront un service d'autobus [vers Tan-Son-Nhut]
pour assurer le transport des assistants.

.....

AUTO-HALL

Messageries maritimes, *Renseignements à l'usage des passagers.*
Escale de Saïgon, 1931.
Coll. Anne-Sarah David

AUTO-HALL

Etablissements BAINIER D'INDOCHINE

HANOI - SAIGON - PNOMPENH - HUÉ - TOURANE

LE SAINT-DIDIER D'EXTRÊME-ORIENT



Ateliers les plus vastes possédant un outillage perfectionné des plus modernes. Ils couvrent une superficie de 30.858 m² et emploient 47 Européens et 398 Asiatiques.

.....

AGENT EXCLUSIF DE LA CÉLÈBRE MARQUE

CITROËN

..... ET DES MARQUES

UNIC - TALBOT - DODGE

CHRYSLER - TRACTEURS AUSTIN

.....

LES MEILLEURES VOITURES

LES MEILLEURES MARQUES

LONG CRÉDIT - GRANDES FACILITÉS DE PAIEMENT

COCHINCHINE

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1931)

Le 2 janvier, le feu éclata dans le réservoir d'un distributeur d'essence, chez Bainier ; il fut aussitôt éteint.

PARIS

LE DÉJEUNER DES FRANÇAIS D'INDOCHINE
UN GRAND DISCOURS DE M. SARRAUT

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 février 1931)

L'industrie indochinoise était magnifiquement représentée par MM. ... Bainier (et Mme)...

NOTRE CARNET FINANCIER

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 mars 1931)

Depuis le 20 décembre, Bainier Auto-Hall met en paiement le dividende de l'exercice 1929 qui s'élève à 4 piastres 39 net contre remise du coupon n° 19.

COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 avril 1931)

Nous apprenons le décès de M. Gustave Chevrier, 47 ans, chef du contrôle des établissements Bainier.

LE SAINT-DIDIER D'EXTRÊME-ORIENT

Hanoï — Saïgon — Pnom-Penh — Hué — Tourane

Ateliers les plus vastes possédant un outillage perfectionné
des plus modernes. **Ils couvrent une superficie de 30.858 m² et emploient 47
Européens et 398 Asiatiques.**

AGENT EXCLUSIF DE LA CÉLÈBRE MARQUE

CITROËN

ET DES MARQUES

UNIC — TALBOT — DODGE

CHRYSLER — TRACTEURS AUSTIN



publicité sur toute une page
L'organisation « Auto-Hall » au service de la clientèle
par R. S.
(*Le Journal d'Auto-Hall*, n° 22
Tirage mars Cochinchine-Cambodge Tonkin 90.000 exemplaires)
(*L'Écho annamite*, 23 avril 1931)

LES ÉTABLISSEMENTS BAINIER D'INDOCHINE, concessionnaires de la plus grande marque automobile française, possèdent depuis quatre ans les plus vastes installations d'Extrême-Orient et sont ainsi les seuls à pouvoir offrir à leur clientèle un ensemble d'avantages justifiant le développement continu de leurs affaires.

Réseau d'amis

La popularité d'une marque est fonction directe de sa qualité. Or, la voiture la plus populaire en Indochine est la CITROËN qui, cependant, n'a fait son apparition qu'en 1919. C'est donc la preuve que sa supériorité a décidé en sa faveur des acheteurs intelligents et expérimentés. Incontestablement, ceux-ci ont voulu la meilleure voiture et profiter de l'organisation AUTO-HALL qui ne peut pas exister ailleurs.

Vente à crédit

Le crédit dans les temps modernes est la base des affaires. Aux États-Unis, le pays le plus riche du monde, 70 % des ventes de voitures se font au moyen de paiements échelonnés. AUTO HALL en Indochine, tout comme CITROËN en France, a été le premier à vendre avec un an de crédit. Si la concurrence a suivi l'exemple donné, il n'en reste pas moins acquis que c'est grâce à cette heureuse innovation de AUTO-HALL, que l'automobile — ce n'est pas toujours un luxe — était mise à la portée de tous.

Présentation des voitures — Choix à l'achat Prix fixes

En 1930, AUTO-HALL a vendu 666 voitures et châssis. Ces voitures arrivent en caisse; aussitôt débarquées, elles sont déballées et mises au point par un personnel spécialisé, puis exposées dans les magasins de vente avec leur prix affiché sur le pare-brise. Ce prix ne comporte aucun supplément; il comprend tous les accessoires. L'acheteur a donc la certitude d'un prix unique pour tous, aussi bien sans augmentation possible que sans remise particulière qui ne serait que l'aveu d'une majoration préalable.

Après quelques mois de magasin, une voiture invendue est automatiquement dépréciée, de façon à être toujours présentée à sa juste valeur. Dernièrement, une baisse considérable a été appliquée sur les modèles 1930; cette baisse a rencontré le succès mérité puisque AUTO-HALL n'a plus à l'heure actuelle que les nouveaux modèles C. 4 F. et C. 6 F. qui possèdent, à un degré plus élevé encore toutes les qualités qui ont fait le succès des voitures CITROËN.

Stock de pièces détachées

La gamme rationnelle des voitures vendues par AUTO-HALL exige un approvisionnement de pièces détachées d'une importance et d'une homogénéité considérables.

Cependant, AUTO-HALL est le seul à pouvoir fournir au vu d'une commande toutes les pièces courantes, depuis le cadre de châssis et le moteur complet, jusqu'à la plus petite clavette et la plus petite vis platinée.

Son stock atteint actuellement le chiffre formidable de 5.000.000 de francs et la superficie occupée par ces pièces dépasse 2.500 mètres carrés.

Il faut méditer ces chiffres et penser qu'un personnel spécialisé et tout dévoué est mis à la disposition de la clientèle, que toute commande est livrée immédiatement et, enfin, que tout ceci n'a qu'un seul but : donner satisfaction.

ATELIER

Catalogue des réparations — Échanges standard — Abonnements pour graissages et entretien — Révision gratuite

La principale préoccupation des dirigeants de AUTO HALL s'est toujours portée sur cette branche de son activité. Les ateliers occupant actuellement 14 européens, et 261 indigènes lis peuvent entreprendre tous travaux de quelque importance qu'ils soient grâce à leur outillage le mieux étudié et le plus moderne. Des contremaîtres venant directement des Usines CITROËN réceptionnent les voitures et effectuent les essais et mises au point avant la sortie des ateliers. S'il s'agit d'une réparation importante, grâce au catalogue des réparations qui est mis à la disposition de tout le monde, il est possible d'en connaître préalablement le prix établi. S'il s'agit du remplacement d'un ensemble mécanique complet par un autre révisé, grâce au service des « Échanges standard », la voiture n'est immobilisée que pendant le temps minimum et comme ces échanges sont portés au catalogue des réparations, le prix toujours modique est connu d'avance.

L'entretien rationnel d'une voiture évite la plupart des accidents mécaniques. Aussi AUTO HALL a établi un « service » pour le graissage et la vérification de tous les organes. L'abonnement mensuel qui fonctionne depuis le 1^{er} mars a été établi au tarif le plus réduit. Il comprend deux graissages Técalémit effectués sur toboggan avec des appareils électriques ultramodernes, la vidange et remplissage du moteur, la vérification du niveau d'huile, de la boîte de vitesse et du pont AR et la vérification de la batterie d'accumulateurs. Ces divers travaux peuvent être faits devant le client et dans le minimum de temps

Une voiture neuve a besoin de soins particuliers pendant la période de la rodage, aussi AUTO-HALL, à l'instar de CITROËN, a établi les révisions gratuites après 500 kilomètres. La voiture est minutieusement examinée et ne sort des ateliers qu'après parfaite mise au point et graissage complet.

L'organisation des divers services qui vient d'être brièvement résumée justifie de la façon la plus péremptoire l'envolée magnifique des ÉTABLISSEMENTS BAINIER D'INDOCHINE. La crise actuelle n'a pas diminué l'ardeur de ses dirigeants ; au contraire, la clientèle aura bientôt une nouvelle preuve de leur activité ; elle aura lieu de se féliciter, une fois de plus, d'avoir accordé sa confiance à AUTO HALL qui, plus encore que par le passé, mettra une organisation sans concurrence possible au service de la clientèle.

Les Établissements Bainier d'Indochine
créent à Paris un bureau d'achats et de renseignements
(*Le Journal d'Auto-Hall*, n° 22)
(*L'Écho annamite*, 23 avril 1931)

Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que les Établissements Bainier d'Indochine ont organisé à Paris, 36, rue de Laborde, 8^e arrondissement (adresse télégraphique : Bainindo Paris), un bureau d'achats et de renseignements qu'ils mettent à la disposition de tous les coloniaux.

Ce bureau est dirigé par M. Bainier, assisté d'un personnel de techniciens.

C'est une création des plus heureuses permettant enfin la liaison entre les coloniaux venant en France et les maisons d'automobiles représentées par AUTO-HALL.

D'autre part, le bureau sera à la disposition des commerçants et des industriels de la colonie pour tous renseignements et achats, M. Bainier sera heureux d'étudier avec ses correspondants la possibilité d'assurer la livraison rapide, par groupage, des commandes qui lui seraient adressées. Grâce à notre organisation, nous pouvons garantir les délais minimes pour toute commande envoyée par courrier régulier, avion ou câble.

Dans un prochain numéro, nous expliquerons la façon dont ce bureau fonctionnera et les services qu'il est appelé à rendre.

Il y a 22 ans.

(Le Journal d'Auto-Hall, n° 22)

(L'Écho annamite, 23 avril 1931)

Le 26 avril 1909, avait lieu la première sortie du premier autobus de la ville de Saïgon. En cette occasion, un certain nombre d'invités, personnalités saïgonnaises connues, avaient été priées d'inaugurer ce mode de locomotion qui était alors tout nouveau.

À 16 h. 30, l'autobus, conduit par M. BAINIER se rendait par un itinéraire tracé jusqu'au bout de la rue Paul-Blanchy où il s'arrêtait devant un garage dans lequel une table couverte de coupes de champagne avait été placée. Après qu'on eut bu au succès du nouveau moyen de circulation lancé sur la voie publique, on s'en retourna par le même chemin, cependant qu'un grand concours de badauds annamites considéraient bouche bée cette lourde voiture toute nouvelle pour eux.

LA VIE MILITAIRE

Artillerie coloniale

Réserve

(L'Avenir du Tonkin, 27 avril 1931)

.....
Desrués Georges-Henri, maréchal des logis à la disposition du général commandant supérieur des troupes du groupe de l'Indochine. — Maintenu.

Les Indochinois de Paris

(Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mai 1931)

Les industriels étaient représentés par MM. ... Bainier...

COCHINCHINE

Saïgon
Conseil privé de la Cochinchine
(*L'Avenir du Tonkin*, 28 septembre 1931)

Ceux qui reviennent. — M. Bainier, bien connu des Saïgonnais, et M. Carpentier, commissaire de police, qui s'est embarqué le 3 courant à Marseille.

Journal d'Auto-Hall
LES ÉTABLISSEMENTS BAINIER D'INDOCHINE DANS LA CRISE DES AFFAIRES
(*L'Avenir du Tonkin*, 16 janvier 1932)

Il faut que la crise actuelle soit une leçon profitable à tous. Tout le monde doit comprendre la nécessité d'abandonner les anciennes coutumes, pour adopter des méthodes nouvelles.

Les Établissements BAINIER d'Indochine ont déjà complètement réorganisé leurs différents services. Les municipaux buts qu'ils ont poursuivis ont été, d'abord, la compression de leurs frais généraux, ensuite la réduction de toute dépense pouvant grever le prix de revient de leurs marchandises. Avant toute chose, ils ont supprimé les intermédiaires ; leurs achats directs aux fabricants et l'importance de leurs commandes leur ont ainsi permis d'obtenir les meilleurs prix. Ils en font profiter leur clientèle, en se contentant d'un bénéfice réduit, qui ne devient normal que par la multitude d'affaires traitées.

Un résultat est déjà acquis. AUTO HALL vend aux prix de FRANCE la plupart des ACCESSOIRES et PIÈCES DÉTACHÉES. Il réalise ainsi ce qui paraît impossible, ou tout au moins ce qui n'existe généralement pas dans les autres commerces.

Des catalogues sont actuellement à l'impression. La clientèle joue la ainsi apprécier par des comparaisons faciles, les avantages de l'organisation commerciale des Établissements BAINIER d'Indochine.

ATELIERS

D'autres tarifs vont bientôt paraître également, ce sont les tarifs de réparations. Les prix ont été réduits par l'application des méthodes dont il vient d'être parlé, bien que le maximum de garanties soit donné par une main-d'œuvre spécialisée. Sous une Direction compétente, chaque service est assuré par un mécanicien français sortant des Usines CITROËN.

Les ateliers pratiquent, en outre, les ÉCHANGES STANDARD de tous les organes mécaniques, dans les délais minima, absolument comme les Ateliers de réparations des Usines CITROËN à PARIS.

Grâce à cette méthode, une voiture n'est jamais immobilisée plus de deux ou trois jours et, en bénéficiant de prix exceptionnels, le client profite, pour la réparation effectuée, de la même garantie que s'il venait d'acheter une voiture neuve.

GARAGE

Cette organisation des ATELIERS a été complétée par la STATION-SERVICE.

La STATION-SERVICE AUTO-HALL a été la première installée à Saïgon. Elle sera unique en Indochine car elle comprendra neuf stations différentes assurant l'entretien complet des voitures et le graissage avec les appareils TECALEMIT les plus modernes, ainsi que le réglage constant des divers organes. Ses neuf stations bien distinctes seront :

- 1° — Station graissage avec les appareils TECALEMIT les plus perfectionnés
- 2° — Station réglage des freins.— Avec le freinomètre TECALEMIT.

3° — Station électricité. — Pour vérification et réglage de tout l'appareillage électrique, par main-d'œuvre spécialisée.

4° — Station Accumulateurs. — Assurant la charge et le remplacement des batteries.

5° — Station Solex. — Pour remplacement, nettoyage, échange des carburateurs SOLEX et autres.

6° Station Lavage. — Lavage par machine deux jets.

7° Station nettoyage. — Entretien et polissage carrosseries par procédés nouveaux avec les produits WHIZ adoptés par les principaux garages de France.

8° Station pour dépoussiérage des garnitures et nettoyage des glaces.

9° Station gonflage et montage des pneus.

Il n'y a rien à ajouter à cet exposé. Nous vous donnons un conseil, c'est celui de confier votre voiture à AUTO-HALL avant et après vos randonnées, et en général chaque fois qu'une petite mise au point vous paraît nécessaire. Soyez persuadés que vous réaliserez ainsi une économie sérieuse en conservant à votre voiture les qualités premières, et en supprimant la plupart des réparations coûteuses qui sont presque toujours la conséquence de l'inexpérience ou de la négligence de votre chauffeur.

J. A. H.

Encart publicitaire
ÉTABLISSEMENTS BAINIER D'INDOCHINE
« AUTO-HALL »
Station service modèle Técalémit
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 7 décembre 1933)

Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} novembre 1933)

Le 24 septembre, vers 10 heures, M. Denkwitz, fabricant de meubles, s'est tué à Tan-son-nhut en pilotant son avion personnel, un Potez 36 ; il avait un passager, M. Burel, employé au parc à mazout, à Saïgon depuis peu, que sa femme et ses deux enfants devaient rejoindre, qui fut tué également. Burel, qui avait 36 ans, était venu en 1927 comme carrossier chez Bainier, puis il avait été au service de la C.A.D.A. [Cie agricole d'Annam] à Banméthuot ; il était originaire de Neubourg, dans l'Eure. Louis Denkwitz était né à Hanoï le 16 février 1895 ; il avait fait ses études au collège de Pamiers et à Chaptal, il avait gagné deux belles citations au front. Il volait depuis dix-huit mois et possédait son avion depuis huit mois. Il faisait de très nombreux baptêmes de l'air, en envoyant le produit aux « Ailes brisées ». Le matin de l'accident, il avait piloté la famille Bienvenu et M. Provost.

Denkwitz avait commis la grosse imprudence de scier les becs de sécurité de son avion et un pilote lui avait prédit un accident. L'avion, en effet, en perte de vitesse, tomba en vrille de 150 m. et s'enfonça dans le sol. Les deux occupants furent tués sur le coup.

Aux obsèques, des discours furent prononcés par MM. Filuzeau, Denille, le colonel Sée et Van den Born.

Cochinchine

(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1^{er} novembre 1933)

Le 24 septembre, vers 10 heures, M. Denkwitz, fabricant de meubles, s'est tué à Tan-son-nhut en pilotant son avion personnel, un Potez 36 ; il avait un passager, M. Burel, employé au parc à mazout, à Saïgon depuis peu, que sa femme et ses deux enfants devaient rejoindre, qui fut tué également. Burel, qui avait 36 ans, était venu en 1927 comme carrossier chez Bainier, puis il avait été au service de la C.A.D.A. [Cie agricole d'Annam] à Banméthuot ; il était originaire de Neubourg, dans l'Eure.

.....

Saïgon
AU PALAIS

La liste des assesseurs pour la prochaine session de la Cour criminelle
(*La Tribune indochinoise*, 10 janvier 1934)

.....

Wegel Alfred, mécanicien aux Établissements Bainier.

Automobilistes !!!

Avec un abonnement à un prix très réduit,
l'**AUTO-HALL** vous entretiendra
votre automobile dans un état parfait

**Graissage - Lustrage - Vérifi-
cation Appareillage Électrique
Réglage des Freins**

STATION SERVICE MODÈLE TEGALEMIT

ÉTABLISSEMENTS BAINIER D'INDOCHINE

AUTO-HALL

SAIGON — HANOI — PNOM-PENH

(L'Information d'Indochine, économique et financière, 26 avril 1934)

JUIN 1934 : REPRISE DE LA CONCESSION CITROËN PAR LE **CONSTRUCTEUR**

ÉTABLISSEMENTS BAINIER D'INDOCHINE
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 5 juillet 1934)

La crise économique qui sévissait déjà durement en 1932, n'a fait que s'aggraver au cours de l'année 1933, et malgré tous nos efforts pour compresser nos frais généraux qui sont encore en diminution de plus de 30.000 p. sur ceux de 1932, nous avons enregistré, pour l'exercice 1933, une perte commerciale assez sensible.

Cependant, l'exercice 1934 se présente sous de meilleures auspices. A la suite de dispositions bienveillantes de nos propriétaires, nos loyers ont été très sensiblement diminués. Les mois de mars et d'avril ont vu, d'autre part, un mouvement d'affaires légèrement supérieur à la moyenne habituelle et, après avoir réalisé, pour ces deux mois un bénéfice intéressant pour l'époque actuelle, nous avons eu le plaisir d'arriver au 30 avril sans enregistrer de perte pour les 4 premiers mois de l'exercice.

Il est juste d'ajouter que nous avons travaillé beaucoup plus sainement en 1933, à tel point que le montant de nos encaissements a été sensiblement supérieur à celui de nos ventes. Ceci indique une rentrée des anciennes créances, qui nous a permis d'être moins gênés dans notre trésorerie, tout en effectuant des amortissements importants sur notre découvert bancaire. Du 1^{er} janvier 1932 au 31 décembre 1933, ce découvert a été amorti de 80.000 p. 00. Pour les 4 premiers mois de 1934, en dehors des intérêts payés, l'amortissement a été de 10.000 p. 00. Nous nous attacherons à continuer cet amortissement si, comme nous l'espérons, nous réalisons la partie de notre stock devant nous permettre de le faire.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1933 a été de 1.250.403 p. 25. Nous avons vendu en Indochine 120 voitures et châssis, et les bénéfices bruts réalisés ont été de 200.761.p. 46 contre 276.978 p. 30 de frais généraux et intérêts. La perte commerciale pour l'exercice a donc été de 79.216 p. 84.

Comme l'an passé, en présence de ces résultats déficitaires, votre conseil d'administration s'est trouvé dans l'obligation de puiser à nouveau dans les réserves disponibles, pour l'assainissement de l'actif de notre société.

Tout d'abord, la réserve légale de 66.000 p. a été utilisée entièrement pour combler en partie le déficit de l'exercice, l'excédent de ce déficit étant supporté par la réserve extraordinaire. Une somme de 43.763 p. 02 a été portée en amortissement sur le stock au 31 décembre, dont 23.885 p. 02 sur les voitures et châssis, et 28.278 p. 91 sur les marchandises diverses et pièces détachées. Nous avons ajouté d'autre part une somme de 42.619 p. 56, à la provision de 160.000 p. qui existait déjà pour les créances douteuses. Cette provision, qui dépasse 202.000 p. 00, correspond à très peu de chose près à l'heure actuelle au montant des créances douteuses et des recouvrements que nous pourrions obtenir à ce titre constitueront désormais un profit pour les exercices à venir. Il est bon d'ajouter que ces créances de contentieux remontent toutes à 1930 et quelques-unes à 1931. Celles de 1932 et 1933 sont nulles.

Enfin, nous avons amorti d'un minimum de 10 % l'ensemble de notre matériel et mobilier, en dehors d'un amortissement spécial de 10.830 p. 27 qui était indispensable sur notre matériel roulant. Le matériel et mobilier ont donc été amortis d'un total de 16.039 p. 32.

Il nous a été absolument impossible d'amortir nos immeubles et terrains.

Toutefois, il est bon de remarquer que l'ensemble de nos immobilisations est porté à notre bilan pour le montant exact des sommes déboursées pour leur acquisition, sous

déduction des amortissements déjà effectués. Vu la situation actuelle, ces sommes paraissent aujourd'hui très élevées, mais si nous devons ramener nos immobilisations à leur valeur actuelle, nous ne pourrions le faire qu'en diminuant d'autant le capital social, dont les augmentations ont été faites précisément pour l'acquisition de nos immeubles et terrains. Nous avons estimé que ce moment n'était pas encore venu et qu'une meilleure situation économique nous permettrait dans l'avenir d'effectuer les amortissements nécessaires sans avoir recours à ce moyen.

ACTIF		
Fonds de commerce :	88.210,00	
Amortissements :	88 213.003,00	3
Immeubles et terrains :	522.053,72	
Amortissements :	159.927,52	362.126,20
Installations :	54.278.12	
Amortissements :	41.648.62	12.629.80
Matériel :	157 374,72	
Amortissements :	97.653.01	50.721,72
Mobilier :	75.754,23	
Amortissements :	54.455,15	21.299,08
		455.779,80
Voitures et châssis :	134.814,79	
Marchandises diverses :	469.707,71	604.522,50
Fonds de roulement du Bureau de Paris	11.728,18	
Caisse	13.154,81	
Banque de l'Indochine	3.509,29	
Banque franco-chinoise	3.578,37	31.970,65
Débiteurs		117.284,35
Effets à recevoir		6.063,08
Cautionnements versés		230,18
Portefeuille		3.029,16
Comptes à régulariser		6.006,19
Contentieux		214.096,99
		346.709,95
Dépenses spéciales		257.298,05
Intérêts et agios		19. 680,25
		276.978,30

		<u>1.715.961,20</u>
PASSIF		
Capital	660.000,00	
Réserve légale	66.000,00	
Réserve extraordinaire	100.000,00	
Prov. pour créances douteuses	60.000,00	
Réserve pour amortis.	12.639,64	
Provisions diverses	2.812,33	341.451,97
Effets à payer	16.871,12	
Créditeurs divers	489.753,07	
Dividendes	937,22	
Comptes à régulariser	6.186,36	513.747,77
Bénéfices bruts réalisés		200.761,46
		<u>1.715.961,20</u>

REPOSITIONNEMENT SUR LA RÉPARATION
ET LA VENTE DE PIÈCES DÉTACHÉES

Hanoï
Publicité
(*La Tribune indochinoise*, 10 mai 1935)

AUTO HALL, Établissements BAINIER d'Indochine, est agent exclusif pour l'Indochine des bougies françaises AC, adoptées par les grands constructeurs : CITROËN — PEUGEOT — CHRYSLER — DELAUNAY — DELAHAYE —, etc.

Modernisez votre moteur en y faisant poser des bougies AC de 14 m/m, adoptées par les principaux constructeurs en 1935.

Hanoï
Publicité
(*La Tribune indochinoise*, 27 mai 1935)

Le stock de pièces détachées pour CITROËN de AUTO HALL Établissements BAINIER d'Indochine, est le plus complet. Faites réparer votre CITROËN à AUTO-HALL, atelier la plus vaste, le mieux outillé, le plus moderne. Une remise de 20 % sur les pièces pour CITROËN est faite sur chaque réparation. 160.000 francs de pièces pour CITROËN vendues depuis le 1^{er} janvier 1935.

Hanoï
Publicité

(La Tribune indochinoise, 12 août 1935)

« Quoique n'étant plus agents de CITROËN, les Établissements BAINIER d'Indochine, AUTO-HALL, Saïgon-Hanoï-Pnom-Pemh, ont toujours à la disposition des CITROENISTES un stock important de pièces pour CITROËN de tous modèles. Stock renouvelé à chaque courrier. Prix modérés. Nous consulter. »

(Argus de la presse, *Nomenclature des journaux et revues en langue française du monde entier*, 1936-1937, pp. 476-480)

Journal d'Auto-Hall. — Mens. (1929). Paraît en langues : française, annamite, *quoc nghu*, chinoise et cambodgienne. Renseigne et conseille tous les automobilistes. Direct. : A. G. Chevrier, angle boul. Charner et Bonard.

Revue automobile. — Bi-mens. (1927). Le service est fait gratuitement à tout automobiliste qui en fait la demande. Direct. fondat., E. Bainier. Établissements Bainier d'Indochine. Auto Hall, boul. Charner et Bonard.

ÉTABLISSEMENTS BAINIER D'INDOCHINE « AUTO-HALL »
Société anonyme au capital de 264.000 piastres
Assemblée générale ordinaire du 22 mai 1936
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 20 juin 1936)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

En conformité des dispositions de nos statuts, nous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour :

1° — Vous donner connaissance du rapport du conseil d'administration, ainsi que celui du commissaire aux comptes sur l'exercice 1935 :

2° — Vous soumettre les comptes de ce quinzième exercice social, les approuver ou les redresser, et donner *quitus* aux administrateurs ;

3° — Nommer un commissaire aux comptes et un suppléant pour l'exercice 1936 et fixer leur rémunération ;

4° — Nommer un administrateur sortant et rééligible ;

5° — Autorisation à donner aux administrateurs conformément à la loi du 24 juillet 1867.

[...] L'exercice 1935 n'a malheureusement pas apporté l'amélioration qu'il était permis d'envisager durant les premiers mois de l'année. Pendant cette période, en effet, notre activité commerciale a bénéficié indirectement de la reprise très nette qui s'est manifestée pour la vente à l'exportation des riz et maïs d'Indochine. Mais le mouvement d'affaires ainsi créé pour le plus grand bien des entreprises locales a cessé en même temps que prenait fin l'exportation ci-dessus et les réalisations commerciales se sont révélées par la suite aussi difficiles qu'au cours des années 1933 et 1934.

Devant une situation économique ne permettant absolument pas une augmentation de notre chiffre d'affaires, nos efforts ont encore porté à réduire nos frais généraux. Pour l'année 1935, ces frais sont en diminution plus de 47.000 p. sur 1934 qui étaient eux-mêmes inférieurs de 46.000 p. à ceux de 1933. Aussi, malgré un chiffre d'affaires en diminution et, par suite, malgré une diminution de bénéfices bruts, la perte enregistrée pour l'exercice 1935 est encore inférieure à celle de 1934.

Le chiffre d'affaires de l'exercice 1935 a été de 811.600 p 96. Les bénéfices bruts réalisés se montent à 133.626 p 21 contre 183.902 p. 13 de frais généraux et intérêts, ce qui représente une perte de 50.275 p 92 contre 54.098 p. 85 en 1934.

Par suite de difficultés d'ordre intérieur, notre agence d'Hanoi* n'a pu traiter au début de l'exercice clos, le chiffre d'affaires qu'elle aurait dû normalement réaliser. Les mesures nécessaires ont été prises en temps opportun et la nouvelle direction locale a apporté ses meilleurs soins à la réalisation des opérations commerciales.

En raison de l'incertitude de l'époque, nous ne ferons aucun commentaire pour 1936. Nous vous signalons toutefois que le chiffre d'affaires des 4 premiers mois est supérieur d'une part à la période correspondante de 1935 et en nette progression, d'autre part, sur les 4 derniers mois de 1935. Nos autos-comptoirs nous donnent, à l'heure actuelle, entière satisfaction et se développent à un point tel que nous venons d'en créer de nouveaux. Il [ne] serait par impossible que nous ayons plus tard par ces autos-comptoirs un débouché insoupçonné.

L'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 1935 convoquée en vertu de l'article 43 de nos statuts, ayant décidé l'assainissement de la situation par une diminution de capital destinée à permettre la constitution de réserves, le bilan que nous vous présentons tient compte des décisions prises par cette assemblée. Le capital a été ramené à 264.000 p. ; la réserve légale a été reconstituée pour le dixième du capital, soit 26 400 p. ; une réserve spéciale de 369.600 P. a été constituée, réserve sur laquelle nous avons prélevée les pertes de l'exercice 1931, soit 54.098 p. 40. Sur le solde de cette réserve, soit 315 501 p. 55, nous avons prélevé les amortissements décidés par l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre, tant sur nos immobilisations que sur nos stocks.

Ces amortissements sont de :

72.126 p. 20 sur nos immeubles et terrains ;
2.208 65 sur nos installations ;
8.647 52 sur noire matériel ;
3.793 27 sur notre mobilier ;
13.285 82 sur les voitures et châssis en stock ;
82.926 57 sur marchandises diverses et pièces détachées.

Comme vous pouvez le constater, ces amortissements sont très importants Ils permettent la réalisation du stock dans de bonnes conditions et nous disposons encore, outre la réserve légale, d'une réserve spéciale de 82.132 p. 60 en dehors de la réserve pour créances douteuses de 202.619 p. 55 qui ne sera utilisée que pour solder les comptes de contentieux jugés irrécouvrables

Le bilan que vous présentons est donc bien le reflet exact de notre situation. Cette dernière serait satisfaisante et nous serions certains d'un relèvement continu, si nous étions plus à l'aise dans nos opérations de trésorerie. Malheureusement, la faiblesse de nos disponibilités paralyse notre activité : nous pensons toutefois que nos banquiers ne se refuseront pas à différer plus longtemps la réduction du taux d'intérêt appliqué à notre découvert. L'assainissement de notre bilan et le fait que, malgré les pertes enregistrées chaque année, nous ayons pu verser à nos banquiers, du 1^{er} janvier 1932 au 31 décembre 1933, une somme totale de 208.000 p. 00 dont 128.000 p 00 pour amortissement du découvert et 80.000 p. 00 en règlement d'intérêts nous permet d'espérer qu'une solution favorable aux intérêts communs ne peut manquer d'intervenir, ce qui permettrait d'alléger nos charges de l'exercice 1936.

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport du commissaire aux comptes et soumettre ensuite à votre approbation les comptes de l'exercice 1935

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1935 (en \$)

ACTIF		
Immobilisations		
Fonds de commerce :	88.216,00	
Amortissements :	88.213,00	3
Immeubles et terrains :	522.053,72	
Amortissements :	159,927,52	362. 126,20
Installations :	53.857,27	
Amortissements :	41.648,62	12.208,65
Matériel :	141.300,53	
Amortissements :	92.653,01	43.647,52
Mobiliers : 71.248,42		
Amortissements : 54 455.15		16,793,27
		434 778,64
Stock général		
Voitures et châssis :	68.525,78	
Marchandises diverses et pièces détachées :	332.091,90	400.617,68
Disponible		
Fonds de roulement du bureau de Paris :	1.450,85	
Caisse :	7 554,30	
Banque de l'Indochine :	2 202,85	
Banque Franco-Chinoise :	880,16	12.087,16
Réalisable		
Débiteurs divers :	93.023,83	
Effets à recevoir :	4 591.40	
Portefeuille :	1.676,91	
Contentieux :	206.527,15	
Compte d'ordre :	337,05	312 196,34
Frais généraux		
Dépenses spéciale :	164 356,89	
Intérêts et agios :	19.545,24	183 902,13
TOTAL		<u>1.343.591,93</u>

PASSIF		
Capital		264 000,00
Réerves		
Réserve légale :	26.400,00	
Réserve spéciale :	315.501,55	
Réserve pour créances douteuses :	202.619,55	544.521,10
Créances diverses		
Créditeurs divers :	285.303,07	
M. E. Bainier :	108.926,17	
Effets à payer :	354,33	394.583,57
Comptes d'ordre		6.851,07
Bénéfices brute réalisés		133.626,21
		<u>1.343 581,95</u>

Bilan au 31 décembre 1935
(Après utilisation partielle des réserves)

.....
Total 975.591,79

Assemblée spéciale de ratification des propriétaires d'actions à vote plural dites
« Catégorie B »

[...]

Résolution unique

L'assemblée spéciale des propriétaires d'actions B à vote plural de la Société dite Établissements Bainier d'Indochine, Auto-Hall, ratifie purement et simplement les décisions par lesquelles l'assemblée générale des actionnaires réunie aujourd'hui même a décidé :

Le maintien des 2.400 actions de vingt-cinq piastres chacune de la catégorie B dite à vote plural, dans leur forme et sous leur dénomination B actuelles avec tous les droits, y attachés non contraires aux dispositions de la loi du 13 novembre 1933.

L'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives et libérées remplissant les conditions voulues par la loi.

La suppression des formalités et des restrictions imposées par l'article 15 des statuts à la libre cession des actions B.

L'obligation pour les 2.400 actions B de conserver la forme nominative même après leur libération.

La modification des statuts en conséquence de ces décisions et par application de la loi du 13 novembre 1933.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

LES RÉOLUTIONS

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration et celui du commissaire aux comptes, approuve les comptes et bilan au 31 décembre 1935.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale reconnaît l'exactitude et la sincérité des comptes et donne pleine et entière décharge aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 1935.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale nomme M. Louis de Mignot, commissaire aux comptes, et M. Orio comme suppléant, avec pouvoir d'agir séparément à chacun d'eux en cas d'empêchement de l'autre, et fixe à 100 p. (Cent piastres) la rémunération de celui qui établira le rapport.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale réélit comme administrateur de la société pour une nouvelle durée de 6 années à compter du 1^{er} janvier 1936, M. Jean Claverie, administrateur sortant et rééligible.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu les explications du conseil d'administration, ratifie les opérations faites par les membres du conseil d'administration au cours de l'exercice avec la société, comme administrateurs d'autres sociétés. L'assemblée donne à nouveau, en tant que besoin, aux membres du conseil d'administration, les autorisations prévues par l'article 40 de la loi du 24 Juillet 1867, de conserver intérêt direct dans tous les opérations, marchés ou traités passés par ou avec la société ou pour son compte, à charge d'en rendre compte à la prochaine assemblée

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait des présentes pour effectuer le dépôt de la présente assemblée partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Assemblée générale extraordinaire du 5 août 1935

L'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 1935 n'ayant pas réuni le quorum des 3/4 du capital social, une deuxième assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour le 5 août 1935

Cette deuxième assemblée n'ayant pas atteint le quorum de la moitié du capital social, n'a pu délibérer valablement et le président a levé la séance après avoir déclaré qu'une troisième assemblée générale extraordinaire serait convoquée ultérieurement conformément à la loi.

Assemblée générale extraordinaire du 9 sept. 1935

Les assemblées générales extraordinaires des 9 juillet et 5 août 1935 n'ayant pu délibérer valablement, faute de quorum, une troisième assemblée générale extraordinaire a été convoquée pour le 9 septembre 1935.

(*Chantecler*, 24 janvier 1937, p. 4)

D'après la *Dépêche*, une centaine d'ouvriers du garage Bainier se sont mis en grève. Toujours les mêmes motifs : augmentation de salaire, congés payés, etc. Comme les vieux ouvriers sont restés à leur poste, tous les grévistes ont été considérés comme démissionnaires.

Le sport dans la nuit
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 1^{er} mai 1937)

Il est fort possible que la question de l'horaire des travailleurs perde sa grande importance en raison des possibilités que nous procure la Fée Électricité.

Déjà, à travers l'Indochine, les tennis de nuit sont assez nombreux.

Le [Cercle sportif saïgonnais](#) qui, après bien des tentatives, a réussi le premier l'éclairage parfait des tennis, grâce aux procédés Thomson Houston, vient, après quelques essais, de faire jouer, sur son terrain du Jardin de la Ville, un match de foot-ball qui a parfaitement réussi, les joueurs et les spectateurs n'ayant pas été gênés par les projecteurs.

Ajoutons que le foot-ball aux chandelles oblige les joueurs à s'abstenir de « chandelles » ou, si vous préférez, de coups de pieds à la lune.

La qualité du foot-ball cochinchinois ne peut que profiter de cette heureuse circonstance.

Pour ce début, la sélection saïgonnaise a battu [l'équipe d'Auto-Hall](#) par 6 buts à 3.

L'affaire Soulier
(*Chantecler*, 14 octobre 1937, p. 6)

Au cours d'une audience spéciale, la cour a examiné l'affaire des époux Soulier, inculpés de détournement d'une somme importante au préjudice des Établissements Bainier.

Deux avocats ont plaidé longuement : M^e Giacobbi pour les inculpés et M^e Réveille pour les établissements Bainier.

La cour a réservé son jugement sur cette affaire, les inculpés ayant été acquittés en première instance.

BIENHOA
Un accident de chasse
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 6 février 1938)

Un pénible et mortel accident vient d'atteindre les enfants d'une vieille famille cochinchinoise, la famille Salomon. Le jeune Henri Salomon (23 ans) chassait en compagnie du jeune Bainier dans les environs de la plantation Labbé à Phuôc-Hoà, lorsque son fusil partit tout à coup et la charge lui laboura le visage. M. Bainier, qui était à quelques pas et cependant incapable de donner une version de l'accident, se précipita, bouleversé, à son secours et vint prévenir le frère de M. Salomon. Il était déjà trop tard.

Les obsèques ont eu lieu à Saïgon mardi.

Nous présentons à la famille Salomon, nos bien sincères condoléances.

SAIGON
FIANÇAILLES
Suzanne Bainier
R. Crespeau
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 3 avril 1938)

On annonce les fiançailles de M^{lle} Suzanne Bainier, la charmante fille de M^{me} et M. Bainier, propriétaire des Établissements Auto-Hall, avec M. R. Crespeau, ingénieur à la Cie des eaux et électricité à Saïgon.

Le mariage sera célébré dans deux mois.

Nous formons des vœux pour le bonheur des futurs époux.

Gouvernement général de l'Indochine,
Rapport sur la situation administrative, économique et financière au Laos
durant la période 1937-1938

CHAPITRE VII. —SERVICES PUBLICS DE TRANSPORTS AU LAOS.
Suite de la [Compagnie saïgonnaise de navigation et de transport](#) :

1° Services postaux subventionnés et de transports par voitures automobiles
des voyageurs et de leurs bagages entre Saïgon et Paksé

Longueur du parcours : 612 km.

Centres desservis : Saïgon, Kratié, Stung-Treng, Khong et Paksé.

[82] Fréquence du service : trois voyages par semaine dans chaque sens.

Les prix de transport des voyageurs sont établis sur les bases suivantes :

0 \$ 04 le km. par voyageur de première classe ;

0 \$ 02 le km. par voyageur de deuxième classe.

L'exploitation de ce service a été concédée aux Établissements Bainier à Saïgon jusqu'au 30 juin 1941.

Les petites Ailes cochinchinoises
(*L'Écho annamite*, 16 février 1940)

L'Aéro-club de Cochinchine informe les aéromodélistes que la question des modèles réduits va être reprise et que le prochain concours aura lieu le dimanche 10 mars prochain, à l'aéroport le Tan-Son-Nhut, à partir de 16 heures.

Par la même occasion, l'Aéro-club de Cochinchine est heureux de faire connaître qu'il vient de recevoir, des Établissements Bainier d'Indochine, un lot important de matériaux pour la construction de petits appareils : moteurs à essence, hélices, baguettes, éléments en caoutchouc, planches, produits divers, etc., le tout à titre de don, pour encourager les plus jeunes membres du Club.

Ces matériaux seront distribués comme prix aux prochains concours.

Aéromodélistes ! Préparez-vous pour les prochains concours. En dehors des prix généreusement offerts (boîtes de construction d'avions à moteur d'essence et moteurs à essence), plusieurs coupes seront mises en compétition.

SAÏGON

L'amiral Decoux reçoit

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 22 décembre 1940)

SAIGON, 21 décembre. — L'amiral Decoux a reçu le 21 décembre, ... M. Bainier, administrateur délégué des Établissements Bainier...

Le développement des véhicules à gazogène dans le Sud-Indochinois par P. ALLOUARD, inspecteur des forêts

(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 28 décembre 1940)

En ce qui concerne les véhicules à moteur spécial importés tout équipés de France, les marques suivantes étaient représentées :

Unic : Établissements Bainier d'Indochine.

Statistique des gazogènes mis en circulation dans le Sud-Indochinois du 1^{er} août 1937 au 30 septembre 1940

Marques	Nb total de moteurs équipés	PAYS DE L'UNION		
		Cochinchine	Cambodge	Sud-Annam et Sud-Laos
2° Gazogènes fabriqués en France et montés à Saïgon				
Gohin-Poulenc (montés aux Éts Bainier)	19	16	3	»
TOTAUX	36	24	10	2

DÉCÈS

(*L'Écho annamite*, 12 décembre 1941)

M. Émile-Egard Bainier, chevalier de la Légion d'honneur, président du conseil d'administration des établissements Bainier d'Indochine, mort le dix décembre en son

domicile à Saïgon, 139, boulevard Charner, dont la levée du corps a eu lieu le lendemain, à seize heures.

DÉCÈS
Émile BAINIER
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 24 décembre 1941)

Saïgon a appris avec beaucoup de tristesse, le décès de M. E. Bainier, président et animateur de la Société des Établissements Bainier.

C'est encore un ancien, ayant trente années de séjour avec un labeur acharné dans ce pays, qui disparaît, laissant de profonds regrets.

Homme de devoir, net, franc, obstiné quelquefois, mais toujours juste et bon, il fut typiquement le self man construisant son destin. Il avait donné à la branche automobile en Cochinchine, un lustre remarquable et avait, comme tant d'autres, supporté des coups durs sans se plaindre.

Par un travail acharné et intelligent, il avait réparé les brèches faites à son édifice. Ce fut sa dernière satisfaction.

Le Nouvelliste présente à madame Bainier, à ses enfants et à M^{me} et M. Crespeau, ses bien sincères condoléances.

Les obsèques ont eu lieu jeudi dernier à 16 heures.

Souscription pour la [cité universitaire de Hanoï](#)
(*L'Écho annamite*, 6 mars 1942)

Liste des personnalités et collectivités de Cochinchine qui ont souscrit des sommes égales ou supérieures à 50 p. :

Établissements Bainier 613 p. 50.

Conférences
(*L'Écho annamite*, 8 avril 1942)

Environ cinq cents personnes, dont des dames et des demoiselles, se sont réunies en l'hôtel de ville de Saïgon, pour écouter les conférences organisées par la Légion des anciens combattants et des volontaires de la Révolution Nationale. [...]

M. Crespaud [*sic* : *Crespeau*] par la suite de l'immense tâche entreprise par le gouvernement du Maréchal, dans les circonstances particulièrement délicates et difficiles que traverse le monde en ébullition.

Il insista sur les résultats tangibles déjà obtenus, en moins de deux ans d'efforts surhumains et incessants : guerre au communisme et à la ploutocratie ; suppression des partis politiques ; conciliation des intérêts de toutes les classes.

« Le nouvel État français, conclut-il, est social, sans être socialiste. Il poursuit la renaissance du pays, mais aussi sa rédemption. »

Bulletin de l'Association mutuelle
des employés de commerce et d'industrie de la Cochinchine (au 31 mai 1942)

M. Perreaux, Marcel, Établissements Bainier.

(Le Nouvelliste d'Indochine, 6 décembre 1942)

MM. ... Crespeau... sont nommés membres titulaires français de la chambre de commerce de Saïgon

ÉTABLISSEMENTS BAINIER D'INDOCHINE

« AUTO-HALL »

Société anonyme fondée en 1920

(Bulletin économique de l'Indochine, 1943, fascicule 3, p. 387-388)

Objet : toutes opérations industrielles et commerciales concernant l'industrie de l'automobile et des cycles.

Siège social : angle des boulevards Charner et Bonard, à Saïgon.

Capital social : 9 450.000 \$, divisé en 45.000 actions de 10 \$.

À l'origine, 2.300.000 fr., en 2.300 actions de 1.000 fr. dont 1000 actions d'apports.

Converti en 1922 en 345.000 \$, en 2.300 actions de 150 \$.

Porté en 192X à 500.000, par émission de 6.200 actions de 25 \$ et échange de 2.300 actions de 150 \$ contre 13.800 actions de 25 \$ (6 nouvelles pour 1 ancienne).

Porté en 1928 à 600.000 \$, par création de 4.000 actions de 25 \$ émises à 30 \$.

Porté en 1929 à 660.000 \$, par émission au pair de 2.400 actions de 25 \$.

Réduit en 1935 à 264.000 \$, par réduction à 10 \$ de la valeur nominale des actions (24.000 actions A et 2.400 actions B).

Porté en 6/1941 à 334.000 \$, par émission au pair de 7.000 actions de 10 \$ dont 4.850 actions A et 2.150 actions B).

Puis à 445.330 \$, par émission de 11.133 actions A de 10 \$ par prélèvement sur les réserves.

Porté en 10/1941 à 450.000 \$, par création de 467 actions A de 10 \$ émises à 11 \$.

Parts bénéficiaires : néant.

Conseil d'administration : M^{me} veuve BAINIER, président ; MM. [Charles] GANTIER [des Éts Boy Landry], J. BAINIER, CLAVERIE, FERRET, CRESPEAU, FABIANI, administrateurs.

Année sociale : du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les 10 mois qui suivent la clôture de l'exercice (1 voix par 2 actions).

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 8 % d'intérêts aux actions « A » et « B » ; sur le surplus : 15 % au conseil d'administration, une somme à fixer chaque année par l'assemblée générale, sur la proposition du conseil d'administration, et qui sera employée, suivant sa libre décision, soit à donner des gratifications au personnel, soit à faire tous amortissements du fonds social ou de l'actif industriel, soit pour la constitution d'un fonds de prévoyance ou d'amortissement des actions, soit pour tout autre usage utile au bien de la société. Le solde sera réparti aux actionnaires à titre de dividende.

Inscription à la cote : V. N. C. [valeur non connue]

Deux grandes familles saïgonnaises vont s'unir prochainement
(*Le Journal de Saïgon*, 26 mars 1947)

Il est une véritable « aristocratie » dont les Français d'Indochine peuvent s'enorgueillir : celle des « anciens » de ce pays, des créateurs qui — par un labeur acharné — ont fait la Cochinchine ce qu'elle est (ce qu'elle était, plutôt, avant 1945) — si bien que l'histoire de leur vie est intimement mêlée à celle des progrès de la civilisation dans leur seconde patrie.

Deux noms, parmi tant d'autres, sont tellement connus des vieux Saïgonnais qu'ils font presque, à leurs yeux, figures de symboles, l'un pour l'industrie automobile, l'autre pour celle du caoutchouc manufacturé : j'ai nommé les firmes Bainier et Labbé.

Or, ces deux grandes familles, qu'entourent un respect et une amitié unanimes, vont prochainement s'unir en la personne de leurs descendants : M^{lle} Paulette Bainier épouse, le mois prochain, M. Labbé fils. Nous nous en réjouissons sincèrement, et voudrions retracer dans leurs grandes lignes — et pour l'édification des nouveaux venus — ce que furent les carrières des deux « papas ».

*
* *
*

M. E. Bainier avait 25 ans lorsqu'il arriva en Indochine, en 1904, comme spécialiste envoyé par l'usine de constructions d'automobiles Peugeot pour monter des moteurs sur les vedettes de la Douane. Désirant rester en Indochine, il travailla avec M. Ippolito, garagiste installé à Saïgon.

En 1915, ii monta un garage pour son propre compte, et ses affaires prirent rapidement une telle extension que, dès 1920, il constituait la Société des Établissements Bainier dont les capitaux lui permirent d'installer le plus grand garage qui se soit jamais vu à Saïgon — celui que nous connaissons : boulevard Charner — et dont les importations de véhicules ont puissamment contribué, à cette époque, à développer le réseau routier cochinchinois encore rudimentaire.

Puis ce fut la création des trois succursales de Phnom-Penh, Hanoï et Hué. Le nom de Bainier était connu dans toute l'Indochine. Ces établissements employaient, en 1930, plus d'un millier d'Indochinois et trente Européens ! Et la bonté, la justice humaine de ce grand travailleur, ami des humbles, était telle que de vieux ouvriers annamites, engagés par lui il y a trente-cinq ans, travaillent encore, aujourd'hui, fidèlement, aux Établissements Bainier.

M. Bainier, mort en 1941, après une douloureuse maladie, ayant consacré toute sa vie à l'Indochine, n'aura, du moins, pas vu les vicissitudes qui, depuis six ans, ont affecté son entreprise : arrêt des importations, destructions, réquisitions, etc. Mais elle reste debout, plus vivace que jamais, et prête à reprendre son essor et à contribuer au relèvement économique de la France d'outre-mer.

.....
C'est en toute simplicité, et dans une intimité stricte, que sera célébré le mariage, M^{me} Bainier estimant que les fastes tapageurs sont déplacés en notre époque d'incertitudes et de tristesses, et faisant preuve ainsi de qualités bien françaises de tact et de mesure.

... Ce qui n'empêchera pas tous les vieux Saïgonnais, et nous-mêmes, d'adresser aux charmants fiancés tous leurs vœux bien sincères ; et de leur souhaiter une vie non seulement heureuse, mais encore utile, belle et bonne comme celles dont ils ont reçu l'exemple.

Toinette GÉRARD

ETABL^S **BAINIER** D'INDOCHINE

AUTO-HALL

SAÏGON · PNOM PENH · HANOÏ

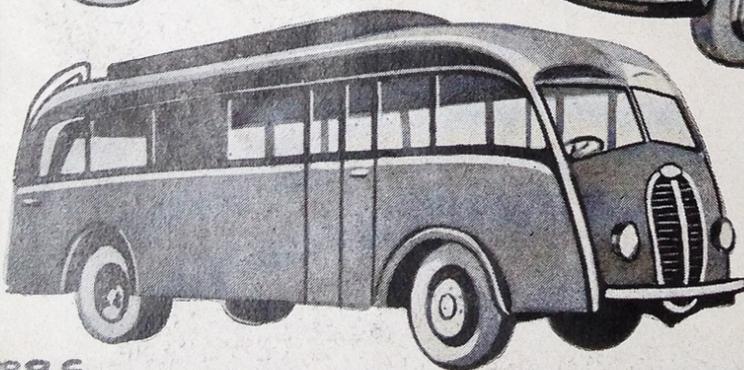
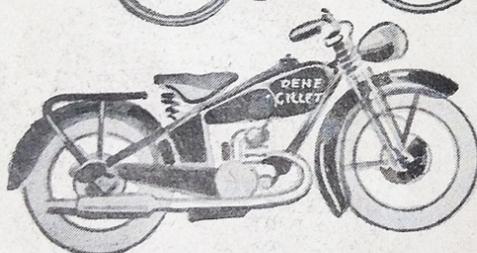
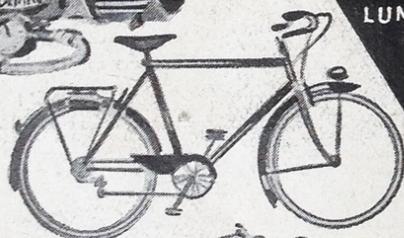
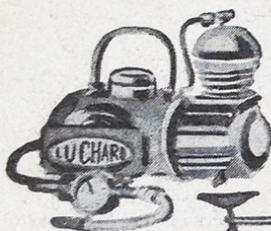
AUTOMOBILES & ACCESSOIRES

CYCLES & MOTOS

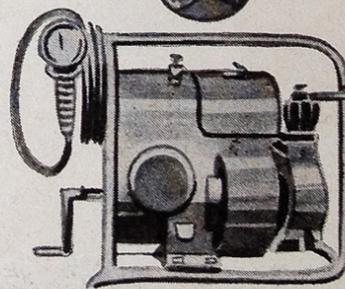
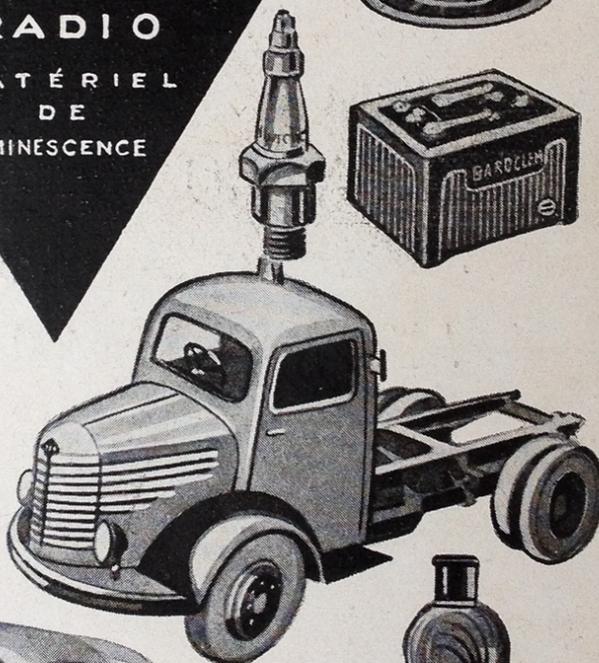
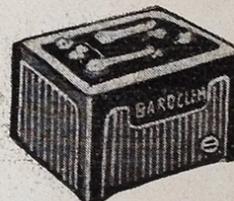
AVIATION

RADIO

**MATÉRIEL
DE
LUMINESCENCE**



R.B.S



France-Illustration, spécial Indochine réalisé par Lucien Bodard, n° 190, 4 juin 1949
Reproduction Anne-Sarah David

Automobiles et accessoires
Cycles & motos
Aviation

Radio
Matériel de luminescence
Compresseurs Luchard, roulements SRO, batteries Baroclem, motocyclettes René
Gillet



Coll. Olivier Galand

ÉTABLISSEMENTS D'INDOCHINE
AUTO-HALL

Société anonyme au capital de 500.000 piastres
divisé en 20.000 actions de 25 piastres chacune
Statuts déposés chez M^e Mathieu, notaire à Saïgon

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine française*
du 24 juillet 1926

CAPITAL PORTÉ À 660.000 \$
divisé en
24.000 actions au porteur A de 25 \$ chacune et
2.400 actions nominatives B de 25 \$ chacune,
par décision des assemblées générales extraordinaires
des 13 novembre 1928 et 27 juillet 1929.

CAPITAL RAMENÉ À 264.000 \$
DIVISÉ EN
24.000 ACTIONS AU PORTEUR A DE 25 \$ CHACUNE ET
2.400 ACTIONS NOMINATIVES B DE 25 \$ CHACUNE,
PAR DÉCISION DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRES
DU 16 DÉCEMBRE 1935.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Décision ??? de 7-9-1949
publiée au JOIC du 15-9-1949

CAPITAL PORTÉ À 2.250.000 \$
par élévation à 50 \$ de la valeur nominale.
DES 45.000 ACTIONS
Décision des A.G.E. des 20 mars et 28 mai 1949
Décision du conseil d'administration du 7 mai 1949

Siège social à Saïgon (Indochine)

ACTION DE VINGT-CINQ FRANCS AU PORTEUR

~~DIX~~
CINQUANTE

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : ?

Par délégation du conseil d'administration (à droite) : Brouard
Saïgon, le 1^{er} novembre 1926.

S. A. d'impression montbeliardaise, Montbeliard



Coll. Olivier Galand

AEC 1951-998 — Établissements Bainier d'Indochine « Auto-Hall »,
Boulevard Charner, SAIGON (Sud Viet-Nam).

Bureau en France : 36, rue de Laborde, PARIS (8^e).

Capital. — Société anon., au capital de 2.250.000 piastres en 45.000 act. de 50 piastres libérées.

Dividendes. — 1947 : 8 % ; 1948 : 8 %.

Objet. — Vente d'automobiles et d'accessoires ; réparations d'automobiles ; vente d'appareils de T. S. F. et accessoires ; réparations d'appareils de T. S. F. ; vente de matériel de voirie et d'incendie.

Imp. — Automobiles et accessoires, appareils de T. S. F. et accessoires, gaz liquide de pétrole, cycles, motos, aviation, matériel de luminescence.

Succursales. — Nord Viet-Nam : Hanoï. — Cambodge : Pnom-Penh.

Conseil. — M^{me} Vve Émile Bainier, présid. ; MM. Jacques Bainier, I. Fabiani, E. Ferret, M^{me} E. Labbé.

Publicité



(Indochine Sud-Est asiatique, février 1953)
Concessionnaire Mobylette, Motoconfort, Rosengart
